



**DELIBERATION N° 25/009 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE CADRE CONTRACTUALISÉ ORGANISANT LA PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE EN CORSE SUR LES EXERCICES 2025 À 2026**

**CHI APPROVA U QUATRU CUNTRATTUALE D'URGANIZAZIONE DI A
PRIVENZIONE SPEZIALIZATA IN CORSICA PER L'ESERCIZII 2025 È 2026**

SEANCE DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Serena BATTESTINI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Pierre GHIONGA à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Françoise CAMPANA
Mme Sandra MARCHETTI à M. Jean-Marc BORRI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Paula MOSCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Valérie BOZZI

Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Baptiste ARENA, Paul QUASTANA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 121-1, L. 221-1, L. 312-1, L. 313-1-1 et R. 221-1,
- VU** l'arrêté n° 23/781 CE du Conseil exécutif de Corse du 14 novembre 2023 portant adoption du septième avenant à la convention liant la Collectivité de Corse et l'entité associative « Fédération des Associations Laiques d'Education Populaire de Corse » (FALEP) relative à l'exercice délégué et régulé sur le territoire du *Pumonti* des segments opérationnels de la prévention spécialisée par le service social de l'établissement « Marie Renucci », servi par la dernière partie,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de Haute-Corse du 29 avril 1999 portant l'habilitation de l'association LEIA d'exercer une activité de prévention spécialisée,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de Haute-Corse du 23 avril 2008 portant renouvellement de l'autorisation faite à LEIA d'exercer une activité de prévention spécialisée,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de Corse-du-Sud du 27 mars 2017 portant renouvellement de l'autorisation faite à la FALEP 2A d'exercer une activité de prévention spécialisée,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Corse-du-Sud n° 2017-138 du 27 mars 2017 portant renouvellement de l'habilitation d'exercer une activité de prévention spécialisée conférée à l'entité associative Fédération des associations laïques d'éducation populaire de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse n° 2023-14284 du 13 octobre 2023 portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du service de prévention spécialisée géré par l'association « LEIA » à Bastia,

- VU** la convention liant la Collectivité de Corse et l'entité associative « Fédération des Associations Laïques d'Education Populaire de Corse » (FALEP) relative à l'exercice délégué et régulé sur le territoire du *Pumonti* des segments opérationnels de la prévention spécialisée par le service social de l'établissement « Marie Renucci », mis en œuvre par ladite entité associative (FALEP), signée par les parties le 19 mars 1997 et amendée par les avenants signés les 12 février 2015, 14 novembre 2017, 7 décembre 2018, 24 octobre 2019, 10 décembre 2021, 14 décembre 2022 et 14 novembre 2023,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les termes des deux cadres contractualisés organisant la prévention spécialisée en Corse sur les exercices 2025 à 2026 liant la Collectivité de Corse et les entités associations Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire de Corse (FALEP Corse) et Lien, Écoute, Initiative, Accompagnement (LEIA).

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les deux cadres contractualisés précités et à prendre tous les actes réglementaires de nature à assurer l'exécution par la Collectivité de Corse de ses obligations contractuelles.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 31 janvier 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. MAUPERTUIS', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 30 ET 31 JANVIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**QUATRU CUNTRATTUALE D'URGANIZAZIONE DI A
PRIVENZIONE SPEZIALIZATA IN CORSICA PER
L'ESERCIZII 2025 È 2026**

**CADRE CONTRACTUALISÉ ORGANISANT LA
PRÉVENTION SPÉCIALISÉE EN CORSE SUR LES
EXERCICES 2025 À 2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter, en vue de son adoption par l'Assemblée de Corse, le cadre contractualisé 2025-2026 organisant la prévention spécialisée en faveur des enfants et des jeunes en difficulté en Corse.

L'exercice de la prévention spécialisée est délégué par la Collectivité de Corse à deux associations (clubs de prévention) : la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente de Corse (FALEP Corse) en Pumontu et Lien, Écoute, Initiative, Accompagnement (LEIA) en Cismonte.

Il s'agit donc de poser, avec ces partenaires, un cadre institutionnel et les grandes orientations de nos interventions en matière de prévention spécialisée. Il est en effet nécessaire de renforcer la fonction de pilotage de la Collectivité de Corse et de fixer de nouveaux objectifs stratégiques pour les deux prochaines années. En 2027, l'adoption d'un nouveau schéma directeur de l'enfance sera l'occasion d'évaluer et de renouveler cette convention.

Afin de renforcer ce pilotage nous mettons en place :

- Une nouvelle convention cadre (Annexe 1) permettra notamment de définir des objectifs véritablement adaptés aux besoins spécifiques de chaque secteur. Elle reposera en effet sur la consolidation de l'offre de prévention spécialisée dans les territoires où, en raison de critères socio-démographiques, la probabilité de réalisation des risques procédant d'une situation de vulnérabilité est importante.

Pour cette raison, des rencontres régulières avec les associations de prévention spécialisée sont prévues : il s'agit d'organiser 15 rencontres en 2025, afin de définir les objectifs par territoire chaque année. Ces rencontres permettent de s'assurer que les actions sont conformes aux besoins des territoires et d'ajuster les priorités.

- De façon complémentaire et opérationnelle, la cartographie des territoires prioritaires et des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale donne lieu à l'élaboration des contrats d'objectifs territoriaux spécifiques (OTS) de la prévention spécialisée (Annexe 2).

La mise en place des OTS permettra de définir les objectifs adaptés à chaque territoire (8 au total), en collaboration avec l'ensemble des acteurs pour une meilleure adéquation des actions aux réalités locales.

- Enfin, la mise en place d'un tableau de bord du suivi des orientations de la Collectivité de Corse (Annexe 3) qui permettra une évaluation annuelle précise des actions mises en place.

Ce tableau de bord permettra de suivre les évolutions par secteur et pour l'ensemble du territoire. Il servira d'outil de pilotage pour évaluer l'efficacité des actions mises en place et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus. Il aura également pour fonction première de définir clairement les indicateurs d'évolution sur : Le nombre de jeunes pris en charge, âge des jeunes, sexe des jeunes, origine du premier contact, la demande initiale, domaine d'accompagnement type, l'implication des familles, rendez-vous avec la psychologue, scolarité, partenariats mobilisés, type d'action collective, critère de sortie du dispositif, type de rencontre partenariale.

Ce nouvel outil joue un rôle crucial dans la gestion, le suivi et l'évaluation des actions menées par les équipes. Il constitue un outil qui permettra à la Collectivité de Corse d'assurer le pilotage de la prévention spécialisée et de suivre l'évolution des interventions afin de prendre des décisions éclairées sur :

- Le suivi des indicateurs d'activité ;
- L'évaluation de la performance ;
- La gestion des ressources ;
- La prise de décision et l'ajustement des actions ;
- Le suivi de la satisfaction des bénéficiaires ;
- Le suivi des indicateurs sociaux et environnementaux.

Le tableau de bord en prévention spécialisée étant un outil central de la gestion, de suivi et d'évaluation des actions menées. Il permet non seulement d'assurer une bonne gestion des ressources et des interventions, mais aussi de garantir l'efficacité des actions entreprises. Grâce à une vision d'ensemble et à une analyse fine des données collectées, les équipes de prévention spécialisées peuvent ajuster leurs actions en temps réel, améliorer la qualité de leur travail et mieux répondre aux besoins des jeunes des territoires.

Ces trois actions combinent une approche collaborative, une définition claire des objectifs et un suivi rigoureux des résultats, ce qui est essentiel pour un pilotage efficace.

Le cadre contractualisé se substituera ainsi aux précédentes conventions liant la Collectivité de Corse et les associations précitées. Il n'implique en revanche aucune conséquence financière pour les parties : la FALEP et LEIA sont des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) et à ce titre ils bénéficient d'une dotation globale de fonctionnement procédant de l'habilitation à exercer des actions de prévention spécialisée dépassant les 800 000 € en 2024, pour chaque association. La tarification de ces associations est prévue à l'article L. 312-1 1° du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Le versement de cette dotation s'effectue par douzième mensuels, conformément aux articles R. 314-107 et R. 314-108 du CASF.

Le budget se répartit de la manière suivante :

La FALEP :

- Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante de 72 500 Euros
- Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel 959 255 euros
- Groupe 3 : Dépenses afférents à la structure de 199 289,98 Euros

Soit un budget global accordé en 2024 à 1 231 044,98 euros

Recettes en atténuation : 416 629,98 euros

LEIA :

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante de 144 190 Euros

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel de 874 812 euros

Groupe 3 : Dépenses afférents à la structure de 56 726 Euros

Soit un budget global accordé en 2024 à 1 075 728 euros

Recettes en atténuation : 249 351 euros

La dotation de l'exercice 2024 accordée par la Collectivité de Corse est arrêté à la somme de 826 377 euros pour LEIA et 814 415 euros pour la FALEP.

I Ce cadre stratégique s'appuie, d'une part, sur les principes fondamentaux de la prévention spécialisée

Le fondement de la prévention spécialisée est de proposer à des jeunes et à des groupes de jeunes en rupture, le support d'une relation de confiance inscrite dans la durée avec une équipe d'adultes référents qui vont partager avec eux des expériences collectives positives et leur apporter un soutien éducatif personnalisé.

Les jeunes sont abordés et considérés comme des personnes inscrites dans des groupes, un milieu de vie, susceptibles d'évoluer et d'acquérir une autonomie responsable.

En conséquence, la prévention spécialisée s'articule autour de :

1° L'accompagnement éducatif des jeunes en difficulté, en risque d'exclusion, de rupture ou de marginalisation ;

2° La socialisation des jeunes par des actions socio-éducatives conduites dans leur milieu de vie et leur environnement ;

3° La médiation par la restauration de liens et le maillage partenarial territorial.

La prévention spécialisée intervient dans un cadre particulier qui mêle la souplesse des interventions à la rigueur de la méthode. Son exercice repose ainsi sur une méthodologie exigeante et rigoureuse qui se décline autour de quelques notions clés :

- ✓ La libre adhésion et la recherche de l'acceptation de l'intervention ;
- ✓ L'absence de mandat nominatif, l'anonymat et la confidentialité, l'absence de normalisation des actions et des modalités d'intervention spécifiques ;
- ✓ Le travail de rue et la présence sociale ;
- ✓ L'accompagnement social et éducatif ;

- ✓ Les actions collectives éducatives et sociales et de quartier ;
- ✓ Le travail en partenariat.

II Ce cadre stratégique s'appuie, d'autre part, sur un diagnostic de la prévention spécialisée.

Une étude diagnostic a été réalisée entre avril 2023 et mai 2024 par le Cabinet Berlioz, en lien avec la Direction de la protection de l'enfance et les associations FALEP et LEIA, afin de déterminer les enjeux et les besoins de la prévention spécialisée sur le territoire.

La prévention spécialisée en Corse concerne un nombre important de jeunes à travers différents dispositifs d'accompagnement.

Selon les chiffres 2023, on compte :

- 914 jeunes bénéficiant d'un accompagnement éducatif ;
- 1 200 jeunes impliqués dans des actions collectives ;
- environ 1 500 jeunes touchés par le travail de rue.

La proratisation entre le nombre de jeunes pris en charge et le budget global de 1 639 000 euros est la suivante :

- Accompagnement éducatif régulier et en maintien de lien (914 jeunes) :

Le budget alloué est de 50 % du total soit environ 750 euros par accompagnement :

- Actions collectives (1200 jeunes) :

Le budget alloué est de 30 % du total, soit 400 euros par accompagnement :

- Accompagnement de rue (1 500 jeunes) :

Le budget alloué est de 20 % du total, soit environ 210 euros par accompagnement.

Ces efforts de la Collectivité de Corse ont pour objectif d'offrir un soutien et une orientation aux jeunes, en particulier ceux en situation de vulnérabilité, afin de prévenir des comportements à risque et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, les données suivantes sont prises en compte :

- ✓ 36 % de la tranche d'âge 16-18 ans est en situation de décrochage scolaire ;
- ✓ Les jeunes qui sont davantage soumis à des contraintes d'insertion : 24 % des enfants insulaires font face à la pauvreté contre 21 % en France métropolitaine ;
- ✓ En Corse, 1 enfant sur 4 vit au sein d'une famille pauvre ;
- ✓ Le sentiment d'isolement social des jeunes et du manque de liens notamment en milieu rural ;
- ✓ La précarité monétaire qui touche plus régulièrement les enfants de familles monoparentales plus nombreuses en Corse ;

- ✓ La cherté de la vie en Corse ;
- ✓ Le fait qu'un jeune sur 10 réside dans une famille dans laquelle les deux parents sont sans emploi ;
- ✓ L'exposition à la précarité en Corse avec plus de 18 % de la population corse en situation précaire.

III Ce cadre stratégique s'appuie, enfin, sur un travail collaboratif avec tous les acteurs concernés

À partir de ces constats partagés, la direction de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse a mis en place des groupes de travail avec l'ensemble des partenaires : les autres services de la Collectivité concernés (Action sociale de proximité, Direction des sports et de la jeunesse), les clubs de prévention (FALEP et LEIA), les communautés d'agglomération de Bastia et du pays Ajaccien, les villes de Bastia, d'Aiacciu et de Portivechju, les communautés de communes, les établissements scolaires, les missions locales, les maisons des adolescents, la MDPH, la CPAM, la CAF, l'ARS et les associations.

7 territoires d'intervention ont été identifiés : Balagna ; Bastia ; Piaghja Orientale ; Portivechju-Bunifaziu ; Sartè-Prupia et les quartiers d'Aiacciu : les Cannes-Salines-Nord Rodeo et les Jardins de l'Empereur-Saint Jean.

Et 1 secteur d'intervention spécifique au sein des établissements scolaires du Fesch, de Baleone, de Vicu, de Santa Maria Sichè et de Grossetu à Prugna.

Au total, c'est plus d'une quinzaine de réunions qui ont été organisées dans les territoires puis en séances plénière, entre le mois de mai et le mois de décembre 2024, afin d'établir, pour chacun des secteurs, un bilan provisoire 2024 et de définir des objectifs 2025 spécifiques, qui vous sont présentés dans l'annexe 2 du présent rapport.

IV Les objectifs stratégiques 2025-2026

Les nouveaux objectifs stratégiques fixés pour les deux prochaines années en Corse se concentrent sur plusieurs axes clés visant à améliorer l'accompagnement des jeunes et à mieux répondre aux besoins des territoires. Voici les objectifs stratégiques principaux :

Redéfinition de la tranche d'âge des jeunes pris en charge : la prise en charge des jeunes sera étendue de 11 à 21 ans afin de mieux couvrir cette tranche d'âge souvent à risque de décrochage social, scolaire ou professionnel.

Transfert des jeunes de plus de 22 ans vers les dispositifs de droit commun : les jeunes de plus de 22 ans seront orientés vers des dispositifs adaptés à cette tranche d'âge, garantissant une continuité de leur accompagnement sans maintenir les structures de prévention spécialisée au-delà de cet âge.

Adaptation aux besoins spécifiques des territoires : un accent particulier sera mis sur l'adaptation des actions de prévention et d'accompagnement aux particularités de chaque territoire. Cela implique une coordination renforcée entre les différents acteurs corses de la prévention spécialisée.

Pour cela la prévention développera : le pouvoir d'agir des jeunes et des habitants, la lutte contre le décrochage scolaire, le développement de nouveaux moyens de prise en charge, la prévention de la délinquance et l'accompagnement des jeunes inactifs, la sensibilisation au phénomène de consommation de substances, l'usage excessif des écrans, l'ouverture vers la culture et le sport, à favoriser le vivre-ensemble.

Grâce à la mise en place d'actions novatrices et à une intervention d'action collective.

Ces objectifs visent à renforcer l'accompagnement des jeunes en Corse, à mieux répondre à leurs besoins spécifiques et à favoriser leur insertion sociale, scolaire et professionnelle tout en adaptant les dispositifs aux réalités des territoires. Ils privilégient une approche globale, intégrée et proactive de la prévention spécialisée.

Il est nécessaire de préciser que certains territoires ne bénéficient pas encore de ces actions de prévention. En effet, le découpage historique de la prévention spécialisée, avant 2018, ne comprenait pas des zones comme la plaine orientale sud ou le centre Corse, pour lesquelles ces actions ne semblaient pas nécessaires.

C'est pourquoi ce projet n'est pas figé, mais demande préalablement avant tout changement, des ajustements territoriaux ou des évaluations auprès des acteurs de terrain. Ce travail collaboratif se poursuivra en 2025, afin d'étendre la prévention spécialisée sur l'ensemble du territoire. De plus, l'implantation de nouvelles équipes ne peut être pleinement efficace que si elle est ancrée dans un secteur géographique précis, qui correspond aux réalités sociales culturelles et économiques de la population cible. La simple implantation d'une équipe dans un lieu donné, sans tenir compte de l'ampleur et de la diversité des besoins, dans un bassin de vie plus large, peut limiter l'impact de l'intervention. Il est crucial que cette équipe soit en mesure de travailler de manière cohérente et adaptée avec les différents villages, structures et acteurs, afin d'assurer une couverture efficace et d'accompagner les individus en difficulté là où ils en ont besoin. La dimension territoriale et la proximité sont des éléments clés pour que l'action de prévention soit véritablement pertinente.

Les fiches annexées seront donc présentées chaque année pour prévoir des modifications ou création de nouveaux secteurs d'intervention selon les besoins.

Aujourd'hui, les trois équipes de l'association LEIA sont réparties de la manière suivante sur le secteur du Cismonte :

Une équipe sur la Piaghja Orientale Nord (de Casamozza à Alistru)

Une équipe sur la Balagna

Une équipe sur le secteur du grand Bastia (de Miomu à Lucciana)

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver les principes et les objectifs de la Collectivité de Corse en matière de prévention spécialisée ;
- D'approuver et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le cadre contractualisé organisant la prévention spécialisée en Corse, ainsi que tous les actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CADRE CONTRACTUALISÉ ORGANISANT LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE EN CORSE SUR LES EXERCICES 2025 À 2026

LES PARTIES :

La Collectivité de Corse, sise Gran Palazzu, 22 corsu Grandval à Aiacciu (20187, BP 215, Cedex 1), représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI,

L'association **Fédération des associations laïques et d'éducation populaire de Corse (FALEP Corse)**, sise Immeuble Le Louisiane (bâtiment A), rue Paul Colonna d'Istria à Aiacciu (20181, BP 27, Cedex 1, immatriculée au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) sous le n° 2A-002-282-8, représentée par sa présidente, Mme Hélène DUBREUIL-VECCHI, en qualité de personne morale de rattachement de l'opérateur de prévention spécialisée **Service de prévention spécialisée Marie RENUCCI**, immatriculé au FINESS sous le n° 2A-002-283-6,

Vu le code général des collectivités territoriales, ses dispositions aux articles L. 4421-1 et L. 3221-9,

Vu le code de l'action sociale et des familles, ses dispositions aux articles L. 121-2, L. 221-1, L. 312-1 et L. 313-1-1 notamment,

Vu la délibération n° 21/174 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2021 prenant acte du rapport de présentation du schéma directeur de l'enfance et de la famille dans la Collectivité de Corse sur les exercices 2022 à 2026 inclus,

Vu le schéma directeur de l'enfance et de la famille dans la Collectivité de Corse sur les exercices 2022 à 2026 inclus,

CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le contrat fixe le cadre de l'exercice de la prévention spécialisée dans le ressort de la Collectivité de Corse.

À cet effet, ses stipulations :

1° Définissent les objectifs et la stratégie poursuivis par la Collectivité de Corse ;

2° Fixent les conditions opérationnelles dans lesquelles est exercée la prévention spécialisée par l'association FALEP Corse, habilitée dans le ressort du *Pumonte* (Corse-du-Sud) par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

La politique de prévention spécialisée conduite dans son ressort par la Collectivité de Corse est formulée dans l'annexe 1 au contrat.

Elle décrit le cadre légal de la prévention spécialisée, elle rappelle le diagnostic des besoins et des ressources disponibles en Corse et elle mentionne les priorités de la Collectivité de Corse.

Elle est l'objet de modification, le cas échéant, au moyen d'un avenant.

Les objectifs opérationnels annuels sont, eux, déclinés dans les objectifs territoriaux spécifiques (OTS), formulés dans l'annexe 2 au contrat.

Ils fixent pour chaque secteur géographique le programme opérationnel d'exercice de la prévention spécialisée et les conditions de sa réalisation.

Ils sont l'objet de modification, chaque année, au moyen d'un avenant.

ARTICLE 3 - DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

À raison des attributions que la loi lui confère, la Collectivité de Corse :

1° Établit le cadre de l'exercice de la prévention spécialisée dans son ressort, au moyen de l'annexe 1 ;

2° Finance la FALEP Corse dans les conditions disposées par les articles du code de l'action sociale et des familles relatifs à la tarification des établissements et services sociaux ou médico-sociaux ;

3° Pilote la prévention spécialisée dans son ressort, en l'occurrence exerce l'animation, les contrôles opérationnels et financiers, ainsi que l'évaluation de l'impact des actions réalisées au moyen des instruments posés par les objectifs territoriaux spécifiques et l'annexe 3 au contrat.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION FALEP CORSE

À raison des objectifs territoriaux spécifiques, l'association FALEP Corse :

1° Exécute les programmes opérationnels qu'ils contiennent ;

2° Participe au comité technique (COTEC) de la prévention spécialisée, ainsi qu'à tout instance permettant le suivi des objectifs territoriaux spécifiques ;

3° Fournit les données, écrites et chiffrées, nécessaires à l'appréciation par la Collectivité de Corse de son exercice opérationnel et financier de la prévention spécialisée ;

4° Collabore sans réserve aux contrôles et investigations diligentés par la Collectivité de Corse ;

5° Assure la responsabilité exclusive de ses activités, au moyen notamment de la souscription d'un contrat d'assurance écartant la recherche de responsabilité de la Collectivité de Corse ;

6° Se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à son objet, au moyen notamment de l'observation de ses obligations fiscales et sociales ;

7° Communique sans délai à la Collectivité de Corse sur les évènements de nature à compromettre l'exécution de ses obligations ;

8° Promeut son activité de prévention spécialisée par tout moyen de communication institutionnelle (courriers, notifications, documents, actes de facturation, supports de communication extérieure) faisant figurer l'identité visuelle de la Collectivité de Corse et la mention « Action de prévention spécialisée conduite pour le compte de la Collectivité de Corse au titre de sa politique publique d'accompagnement de l'enfance et de la famille ».

ARTICLE 6 - ÉVOLUTIONS DU CONTRAT

Le contrat est modifié au moyen d'un avenant :

1° Dans les cas définis à l'article 2 ;

2° Dans les cas de modification législative et réglementaire le permettant et impactant le contrat ;

3° Dans les cas de modification du service de prévention spécialisée Marie Renucci fourni par la FALEP Corse.

Le contrat est caduc, résilié de plein droit, sans préavis ni indemnité pour la FALEP Corse, lorsque la FALEP Corse :

1° n'existe plus, est en faillite, en liquidation judiciaire ou en situation d'insolvabilité notoire ;

2° a perdu son autorisation d'exercer la prévention spécialisée ;

Le contrat est dénoncé par la Collectivité de Corse ou la FALEP Corse au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un délai de préavis de trois mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 7 - INTERPRÉTATION ET EXÉCUTION DES STIPULATIONS

Les parties au contrat s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige procédant de l'interprétation ou de l'exécution des stipulations.

En cas d'échec de la procédure de conciliation, le litige est porté devant la juridiction compétente au cas d'espèce.

CADRE CONTRACTUALISÉ ORGANISANT LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE EN CORSE SUR LES EXERCICES 2025 À 2026

LES PARTIES :

La Collectivité de Corse, sise Gran Palazzu, 22 corsu Grandval à Aiacciu (20187, BP 215, Cedex 1), représentée par le président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI,

L'association **Lien, Écoute, Initiative, Accompagnement (LEIA)**, sise Résidence Paese Novu (bâtiment R1), Route Royale à Bastia (20600), immatriculée au FINESS sous le n° 2B-000-164-8, représentée par sa président, Mme Rachel CARATINI, en qualité de personne morale de rattachement de l'opérateur de prévention spécialisée « **Club et équipe de prévention** », immatriculé au FINESS sous le n° 2B-000-364-4,

Vu le code général des collectivités territoriales, ses dispositions aux articles L. 4421-1 et L. 3221-9,

Vu le code de l'action sociale et des familles, ses dispositions aux articles L. 121-2, L. 221-1, L. 312-1 et L. 313-1-1 notamment,

Vu la délibération n° 21/174 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2021 prenant acte du rapport de présentation du schéma directeur de l'enfance et de la famille dans la Collectivité de Corse sur les exercices 2022 à 2026 inclus,

Vu le schéma directeur de l'enfance et de la famille dans la Collectivité de Corse sur les exercices 2022 à 2026 inclus,

CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le contrat fixe le cadre de l'exercice de la prévention spécialisée dans le ressort de la Collectivité de Corse.

À cet effet, ses stipulations :

1° Définissent les objectifs et la stratégie poursuivis par la Collectivité de Corse ;

2° Fixent les conditions opérationnelles dans lesquelles est exercée la prévention spécialisée par l'association LEIA, habilitée dans le ressort du Cismonte (Haute-Corse) par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

La politique de prévention spécialisée conduite dans son ressort par la Collectivité de Corse est formulée dans l'annexe 1 au contrat.

Elle décrit le cadre légal de la prévention spécialisée, elle rappelle le diagnostic des besoins et des ressources disponibles en Corse et elle mentionne les priorités de la Collectivité de Corse.

Elle est l'objet de modification, le cas échéant, au moyen d'un avenant.

Les objectifs opérationnels annuels sont, eux, déclinés dans les objectifs territoriaux spécifiques (OTS), formulés dans l'annexe 2 au contrat.

Ils fixent pour chaque secteur géographique le programme opérationnel d'exercice de la prévention spécialisée et les conditions de sa réalisation.

Ils sont l'objet de modification, chaque année, au moyen d'un avenant.

ARTICLE 3 - DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

À raison des attributions que la loi lui confère, la Collectivité de Corse :

1° Établit le cadre de l'exercice de la prévention spécialisée dans son ressort, au moyen de l'annexe 1 ;

2° Finance LEIA dans les conditions disposées par les articles du code de l'action sociale et des familles relatifs à la tarification des établissements et services sociaux ou médico-sociaux et des familles relatifs à la tarification des établissements et services sociaux ou médico-sociaux ;

3° Pilote la prévention spécialisée dans son ressort, en l'occurrence exerce l'animation, les contrôles opérationnels et financiers, ainsi que l'évaluation de l'impact des actions réalisées au moyen des instruments posés par les objectifs territoriaux spécifiques et l'annexe 3 au contrat.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LEIA

À raison des objectifs territoriaux spécifiques, l'association LEIA :

1° Exécute les programmes opérationnels qu'ils contiennent ;

2° Participe au comité technique (COTEC) de la prévention spécialisée, ainsi qu'à tout instance permettant le suivi des objectifs territoriaux spécifiques ;

3° Fournit les données, écrites et chiffrées, nécessaires à l'appréciation par la Collectivité de Corse de son exercice opérationnel et financier de la prévention spécialisée ;

4° Collabore sans réserve aux contrôles et investigations diligentés par la Collectivité de Corse ;

5° Assure la responsabilité exclusive de ses activités, au moyen notamment de la souscription d'un contrat d'assurance écartant la recherche de responsabilité de la Collectivité de Corse ;

6° Se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à son objet, au moyen notamment de l'observation de ses obligations fiscales et sociales ;

7° Communique sans délai à la Collectivité de Corse sur les événements de nature à compromettre l'exécution de ses obligations ;

8° Promeut son activité de prévention spécialisée par tout moyen de communication institutionnelle (courriers, notifications, documents, actes de facturation, supports de communication extérieure) faisant figurer l'identité visuelle de la Collectivité de Corse et la mention « Action de prévention spécialisée conduite pour le compte de la Collectivité de Corse au titre de sa politique publique d'accompagnement de l'enfance et de la famille ».

ARTICLE 6 - ÉVOLUTIONS DU CONTRAT

Le contrat est modifié au moyen d'un avenant :

1° Dans les cas définis dans à l'article 2 ;

2° Dans les cas de modification législative et réglementaire le permettant et impactant le contrat ;

3° Dans les cas de modification du service de prévention spécialisée LEIA ;

Le contrat est caduc, résilié de plein droit, sans préavis ni indemnité, pour LEIA lorsque LEIA ;

1° n'existe plus, est en faillite, en liquidation judiciaire ou en situation d'insolvabilité notoire ;

2° a perdu son autorisation d'exercer la prévention spécialisée ;

Le contrat est dénoncé par la Collectivité de Corse ou LEIA au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un délai de préavis de trois mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 7 - INTERPRÉTATION ET EXÉCUTION DES STIPULATIONS

Les parties au contrat s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige procédant de l'interprétation ou de l'exécution des stipulations.

En cas d'échec de la procédure de conciliation, le litige est porté devant la juridiction compétente au cas d'espèce.

ANNEXE 1 : Cadre contractualisé de la prévention spécialisée Corse

I. – Le cadre général de la prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une offre éducative spécialisée, définie par la prise en compte globale de la personne juvénile dans son environnement.

La prévention spécialisée doit tendre, par ses actions, à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ainsi que la promotion sociale des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Il s'agit d'une offre éducative et sociale originale, ayant sa singularité propre dans le champ des de l'aide et de l'action sociales.

Les principes.

Le fondement de la prévention spécialisée est de proposer à des jeunes et à des groupes de jeunes en rupture, le support d'une relation de confiance inscrite dans la durée avec une équipe d'adultes référents qui vont leur fournir et partager avec eux des expériences collectives positives et leur apporter un soutien éducatif personnalisé. Les jeunes sont abordés et considérés comme des personnes inscrites dans des groupes, un milieu de vie, susceptibles d'évoluer et d'acquérir une autonomie responsable.

En conséquence la prévention spécialisée s'articule autour de :

1° L'accompagnement éducatif des jeunes en difficultés, en risque d'exclusion, de rupture, de marginalisation ;

2° La socialisation des jeunes, par des actions socio-éducatives conduites dans leur milieu de vie et leur environnement ;

3° La médiation, par la restauration de liens et le maillage partenarial territorial ;

La prévention spécialisée intervient dans un cadre particulier qui mêle la souplesse des interventions à la rigueur de la méthode.

Son exercice repose en ainsi sur une méthodologie exigeante et rigoureuse qui se décline autour de quelques notions clés :

1° libre adhésion et recherche de l'acceptation de l'intervention ;

2° absence de mandat nominatif ; anonymat et confidentialité ; absence de normalisation des actions et des modalités d'intervention spécifiques ;

3° travail de rue et présence sociale ;

4° accompagnement social et éducatif ;

5° actions collectives éducatives et sociales et actions collectives de quartier ;

6° travail en partenariat.

Les acteurs.

La prévention spécialisée est une compétence attribuée aux collectivités attributaires des compétences départementales, dont fait partie la Collectivité de Corse.

Ces dernières organisent librement cette mission de service public, tenant compte des dispositions de l'article L.121-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui prévoit que *« dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes : (...) 2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu (...).*

Cheffe de file des politiques d'action sociale et compétente en matière de protection de l'enfance, la Collectivité de Corse définit la politique de prévention spécialisée et habilite des personnes morales (opérateurs) pour intervenir dans ce cadre sur des territoires déterminés.

Au sein de la Collectivité de Corse et sur le plan administratif, la prévention spécialisée est rattachée à la direction de la protection de l'enfance.

L'exercice opérationnel repose sur la délégation des interventions à des personnes morales habilitées (opérateurs) à réaliser, au moyen d'un service dédié, des prestations de prévention spécialisée.

La délégation des interventions est instrumentée, pour chaque opérateur habilité, par un cadre contractualisé :

1° fixant les règles générales communes de l'exercice délégué de la prévention spécialisée ;

2° assorti d'un objectif territorial spécifique (OTS) pour chaque zone géographique d'intervention confiée à l'opérateur.

Chaque OTS a une valeur contractuelle et fixe le contenu et les modalités de mise en œuvre de l'offre de prévention spécialisée dans la zone géographique concernée.

Les opérateurs de prévention spécialisée doivent disposer d'une équipe de travailleurs sociaux expérimentés : éducateurs, animateurs, personnes bénévoles compétentes en matière de prévention.

Ils mettent en œuvre les actions éducatives en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels.

Orientations.

La Collectivité de Corse engage une rénovation du cadre de l'exercice de la prévention spécialisée dans son ressort.

Cette rénovation repose sur la consolidation de l'offre de prévention spécialisée dans les territoires où, en raison de critères socio-démographiques, la probabilité de réalisation des risques procédant d'une situation de vulnérabilité est importante.

La cartographie des territoires prioritaires et des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale donne lieu à l'élaboration des OTS de la prévention spécialisée.

II. – La stratégie de la Collectivité de Corse

Elle repose sur 6 piliers relevant de 3 matrices.

1° S'agissant du public :

- a) La priorité faite à l'action éducative au bénéfice des jeunes âgés de 11 à 21 ans.

Il s'agit de tenir compte de l'ampleur des risques sociaux et éducatifs auxquels sont soumis de plus en plus de jeunes et la précocité de leur manifestation, une priorité est donnée à la prévention des processus de rupture, en favorisant le repérage de la prévention spécialisée, ressource pour un accompagnement adapté, individualisé ou de groupe.

- b) L'orientation des jeunes âgés de 22 à 25 ans vers les dispositifs de droit commun.

Il s'agit de soutenir et d'accompagner des jeunes afin de faciliter leur accès à la santé, leur socialisation et leur autonomie.

- c) La contribution à la prévention des risques du décrochage scolaire

Le risque de déviance et de marginalisation est à considérer au sens large afin de prendre en compte les risques de décrochage scolaire et pouvoir développer en réponse des actions éducatives spécifiques.

2° S'agissant de la méthode :

- a) L'association des parents des mineurs aux projets éducatifs concernant leur(s) enfant(s).

L'accompagnement du jeune implique également d'aller au-devant des familles pour leur mobilisation et responsabilisation dans leur fonction éducative.

- b) Le développement d'un partenariat étroit avec les instances et ressources du territoire afin d'optimiser la qualité et l'accompagnement éducatif

La prévention spécialisée s'inscrit dans une action éducative et préventive globale sur le territoire. Afin d'apporter des réponses cohérentes et les plus adaptées possibles aux difficultés des jeunes, des collaborations et mises en commun sont à organiser localement entre les différents partenaires.

3° S'agissant du développement de la prévention spécialisée :

- a) L'actualisation des supports de communication

La communication auprès des partenaires et des usagers sur les dispositifs de prévention spécialisée semble être indispensable.

Application

Pour faciliter l'application de cette stratégie, l'organisation de l'exercice délégué de la prévention spécialisée est adaptée.

La durée des OTS est limitée à un exercice afin d'ajuster, chaque année, les dispositifs opérationnels aux évolutions sociétales et aux besoins dans chaque zone géographique.

Les OTS s'inscrivent dans un cadre contractualisé organisant la prévention spécialisée en Corse (CCOPS) pour une durée de 2 ans.

Le CCOPS définit les relations entre la Collectivité de Corse et les opérateurs de la prévention spécialisée sur les plans du pilotage, du fonctionnement et de la mobilisation des ressources.

Il définit également :

1° les priorités d'intervention par territoire au moyen des OTS ;

2° les indicateurs mesurant l'impact des interventions aux fins d'ajuster, chaque année et si besoin, les OTS.

III. – Le déploiement de la prévention spécialisée dans la Collectivité de Corse.

Les modalités de déploiement de la prévention spécialisée par la Collectivité de Corse visent à :

1° Réaffirmer le mandat territorial en prévention spécialisée sur le territoire du *Pumonte* (Corse-du-Sud) délivré à l'association FALEP Corse, conformément aux dispositions de l'arrêté portant renouvellement de d'autorisation n°2017-138 du président du Conseil Départemental de la Corse du Sud et aux stipulations de la convention du 14 novembre 2023 entre la Collectivité de Corse et l'association FALEP Corse ;

2° Réaffirmer le mandat territorial de la prévention spécialisée sur le territoire du *Cismonte* (Haute-Corse) délivré à l'association LEIA, conformément aux dispositions de l'arrêté portant renouvellement de d'autorisation de fonctionnement n° 2023-14284 du Président du Conseil exécutif de Corse et aux stipulations de la convention du 13 octobre 2023 entre la Collectivité de Corse et l'association LEIA ;

3° Adapter régulièrement, au moyen des OTS, l'offre de prévention spécialisée au regard de l'évolution des besoins dans chaque zone géographique d'un territoire, parmi lesquels des secteurs d'intervention prioritaires à l'échelle des communes concernées.

Ainsi, dans chaque territoire sur lequel est habilité un opérateur, des zones géographiques, au sein desquelles, si besoin, des secteurs d'intervention prioritaires, sont délimitées et pour chacune desquelles sont fixés, sous forme d'OTS, un contenu et des modalités de prévention spécialisée spécifiques.

Tableau des zones géographiques d'intervention, au sein desquels

Territoire de la prévention Spécialisée	Corse du Sud	Haute-Corse
Structures	FALEP « Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente »	LEIA « Lien Ecoute Initiative Accompagnement »
Intercommunalités	Communauté d'Agglomération Pays Ajaccien	Communauté d'Agglomération de Bastia
Communauté de communes	-Spelunca -Liamone -Celavu-Prunelli -Pieve de l'Ornano -Alta Rocca -Sartenais-Valinco -Sud Corse	-Marana-Golo -Castagniccia-Casinca -Costa-Verde -Ile-Rousse -Balagne -Calvi -Balagne

Secteurs d'implantation déterminés dans le cadre des Contrats d'Objectif Territorial	Salines/Cannes/Nord Rocade Saint-Jean/Jardin de l'empereur Sartène/Propriano Porto Vecchio	Bastia/Calvi/Ile Rousse/Vescovato/San Nicolao Folelli
Etablissements scolaires couverts	Collèges: Bonifacio/ Léon Boujot/Vico Giovoni/ Laetitia/ Fesch/ Stiletto/ St Paul Porticcio/Propriano/Clémenceau/ Maria de Peretti/Saint Marie/Rocca Serra Baleone Lycées: Saint-Paul/ JP de Rocca Serra/Laetitia/Fesch/Finosello/Rocca Serra/Clemenceau/ AgriCorsica	Collèges:Cervione/Folelli/Lucciana/ Biguglia/Ile- Rousse/Calvi/Vinciguerra/Giraud/Saint- Joseph/Montesoro/Jeanne d'Arc Lycées:Giocante de Casabianca Vincensini/Scamaroni/Nicoli/Jeanne d'Arc

IV. – Les modalités de concertation avec les opérateurs de la prévention spécialisée et les partenaires concernés.

Afin d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre et l'adaptation des OTS, un comité technique est mis en place pour chaque opérateur de prévention spécialisée.

Chaque comité technique se réunira 4 fois par an.

Dans l'intérêt d'une vision plus globale de l'évolution de la prévention spécialisée sur l'ensemble du territoire, notamment en termes de besoins opérationnels, les comités techniques sont réunis conjointement deux fois par an.

Aux fins d'adapter précisément chacun des OTS aux besoins du territoire, une rencontre est organisée chaque année avec l'opérateur de prévention spécialisée concerné et tous les partenaires intéressés par la prévention générale en faveur de l'adolescent.

Le comité de pilotage fixe les orientations et valide le contenu des OTS.

Le comité de pilotage réunit le conseiller exécutif, le directeur général adjoint, le directeur et les chefs de service et bureaux chargés de la mise en œuvre de la politique de prévention spécialisée ; chacun pouvant se faire représenter.

ANNEXE 2 : Fiche d'Objectif Territorial Spécifique (OTS) de la prévention spécialisée

OBJECTIF TERRITORIAL SPECIFIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE ANNEE 2025	
SECTEUR	
ZONE IMPLANTATION	Etablissements scolaires Zone d'intervention partenariale
Secteur :	COLLEGES : LYCEE :
Public cible : -Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.	
<p align="center">LE TRAVAIL DE LA PREVENTION SPECIALISEE</p> <p>Base d'intervention sur les zones d'implantation, qui permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives /Actions territoriales / DSL /Partenariat</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Entrer en lien et susciter l'adhésion <p>Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Avoir une vision et compréhension du quartier avec ses forces et ses faiblesses -Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le quartier (DSL) -Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel -Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire 	
<p align="center">Principes guidant la prévention spécialisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'absence de mandat nominatif La libre adhésion Le respect de l'anonymat La non-institutionnalisation 	
<p align="center">Moyens de la prévention spécialisée :</p> <p align="center">-Nombre ETP sur le secteur 0.00</p>	
Secteur	0.0
Secteur	0.0
Chantiers Educatifs	0.0
Nombre ETP éducatif	0.0
Nombre ETP fonctionnement et dispositifs (encadrement et administratif du service)	0.0

ANNEXE 2 : Fiche d'Objectif Territorial Spécifique (OTS) de la prévention spécialisée

Partenaires	
Partenaires financiers : - Collectivité de Corse -Financeurs action collective	Partenaires associés :
Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée sur le territoire :	
-Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle. -Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions -Faciliter le dialogue sur le quartier et désamorcer les tensions. -Soutien à la parentalité -Orientation vers les bons dispositifs. - Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement -Actions éducatives collectives (chantier bénévole ; séjour éducatif ; ateliers...) -Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familial, psy, autres)	
Etat des lieux du territoire	
Par la prévention spécialisée	
SECTEURS :	
Par les partenaires	
SECTEURS :	
Répartition des actions réalisées selon les modalités d'intervention sur le secteur	
De janvier à juin 2025	
Allers vers/présence sociale	00 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	00% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	00% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	00% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion et de Formation	00% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Partenariat (Transversal aux autres actions)	

ANNEXE 2 : Fiche d'Objectif Territorial Spécifique (OTS) de la prévention spécialisée

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans la prévention spécialisée			
Objectifs :			
Rappel des objectifs précédents			
Synthèse semestrielle (janvier à juin ou juillet à décembre)			
	Secteur	Secteur	Etablissements scolaires
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	00	00	00
Nombre de jeunes en maintien de lien	00	00	00
TOTAL	00		
Principaux domaines travaillés			
SECTEURS :			
Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)			
POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR			
AUTRES SECTEURS			

ANNEXE 2 : Fiche d'Objectif Territorial Spécifique (OTS) de la prévention spécialisée

Synthèse de l'année :

Modalités de mise en œuvre :

	2025	2026	2027	2028
Plan actions : Etapas de réalisation - - -				
Indicateurs de résultats - - -				

Annexe 3 : Tableau de bord du suivi des orientations de la Collectivité de Corse pour la Prévention spécialisée

Au-delà de la prise en compte de l'activité globale, l'évaluation annuelle du Contrat d'Objectifs Territorial porte sur le niveau de réalisation des fiches actions et de la prise en compte des orientations de la Collectivité au travers d'indicateurs suivants, transmis semestriellement par les associations gestionnaires

Priorités CDC	Indicateur à transmettre par genre et catégorie d'âge pour chaque secteur définit dans les fiches OTS		
Age	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 22 ans
Genre	-filles ou garçons	-filles ou garçons	-filles ou garçons
Origine du contact avec le jeune	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de rue - Orientation d'un partenaire -sollicitation du jeune -sollicitation de la famille - actions collectives du club - actions collectives interinstitutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de rue - Orientation d'un partenaire -sollicitation du jeune -sollicitation de la famille - actions collectives du club - actions collectives interinstitutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de rue - Orientation d'un partenaire -sollicitation du jeune -sollicitation de la famille - actions collectives du club - actions collectives interinstitutionnelles
Demande initiale	<ul style="list-style-type: none"> -Scolarité -Famille -Formation -Santé/bien être -Administratif -Justice -Insertion professionnelle - Aide d'urgence -Logement -Loisirs/sport/culture -Mobilité -Numérique -Autres : 	<ul style="list-style-type: none"> -Scolarité -Famille -Formation -Santé/bien être -Administratif -Justice -Insertion professionnelle - Aide d'urgence -Logement -Loisirs/sport/culture -Mobilité -Numérique -Autres : 	<ul style="list-style-type: none"> -Scolarité -Famille -Formation -Santé/bien être -Administratif -Justice -Insertion professionnelle - Aide d'urgence -Logement -Loisirs/sport/culture -Mobilité -Numérique -Autres :
Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> -Jeunes rencontrés (accompagnement ponctuel <5 rencontres/an) -Jeunes accompagnés (accompagnement soutenu >5 rencontres/an) -Jeunes participants à des activités de transfert -Jeunes participants à des chantiers éducatifs -Jeunes participants à des actions collectives 	<ul style="list-style-type: none"> -Jeunes rencontrés (accompagnement ponctuel < 5 rencontres/an) -Jeunes accompagnés (accompagnement soutenu >5 rencontres/an) -Jeunes participants à des activités de transfert -Jeunes participants à des chantiers éducatifs -Jeunes participants à des actions collectives 	<ul style="list-style-type: none"> -Jeunes rencontrés (accompagnement ponctuel < 5 rencontres/an) -Jeunes accompagnés (accompagnement soutenu >5 rencontres/an) -Jeunes participants à des activités de transfert -Jeunes participants à des chantiers éducatifs -Jeunes participants à des actions collectives -jeunes participants à des actions au sein des établissements scolaires

	-jeunes participants à des actions au sein des établissements scolaires	-jeunes participants à des actions au sein des établissements scolaires	
Implication des familles	-Nombre de familles rencontrées en entretien éducatif -Nombre de familles rencontrées en entretien psy -Nombre de familles accompagnées dans les démarches	-Nombre de familles rencontrées en entretien éducatif -Nombre de familles rencontrées en entretien psy -Nombre de familles accompagnées dans les démarches	-Nombre de familles rencontrées en entretien éducatif -Nombre de familles rencontrées en entretien psy -Nombre de familles accompagnées dans les démarches
RDV avec la psychologue	Nombres de jeunes	Nombres de jeunes	Nombres de jeunes
Parcours scolaire	-Scolarisé -Déscolarisé	-Scolarisé -Déscolarisé	-Scolarisé -Déscolarisé
Secteurs	Fiche COT	Fiche COT	Fiche COT
Niveau scolaire	-Sans diplôme -Brevet	-Sans diplôme -Brevet -Bac pro, CAP, BEP -Bac général ou technique	-Sans diplôme -Brevet -Bac pro, CAP, BEP -Bac général ou technique - Bac + 2
Domaines d'accompagnement	-Scolarité -Socialisation - Familiale -Formation -Santé/bien être -Administratif -Justice -Insertion professionnelle - Aide d'urgence -Logement -Loisirs/sport/culture -Mobilité -Numérique -Autres :	-Scolarité -Socialisation - Familiale -Formation -Santé/bien être -Administratif -Justice -Insertion professionnelle - Aide d'urgence -Logement -Loisirs/sport/culture -Mobilité -Numérique -Autres :	-Scolarité -Socialisation - Familiale -Formation -Santé/bien être -Administratif -Justice -Insertion professionnelle - Aide d'urgence -Logement -Loisirs/sport/culture -Mobilité -Numérique -Autres :
Partenaires mobilisés	-Education nationale -Mission locale -Collectivité de Corse -Mairie ou communauté de communes -MDA ou soins -association caritative -autres :		
Nombre d'actions collectives mise en place	-Actions dans établissement scolaire -Actions dans la rue -Actions partenariales conjointes		

Critères de sortie du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> -Autonomie dans la gestion des problématiques -Suivi autre partenaire -Déménagement -Fin d'adhésion du jeune -Dépassement limite d'âge 	<ul style="list-style-type: none"> -Autonomie dans la gestion des problématiques -Suivi autre partenaire -Déménagement -Fin d'adhésion du jeune -Dépassement limite d'âge 	<ul style="list-style-type: none"> -Autonomie dans la gestion des problématiques -Suivi autre partenaire -Déménagement -Fin d'adhésion du jeune -Dépassement limite d'âge
Participation réunion partenariales	<ul style="list-style-type: none"> -Au sein des établissements scolaires -Au sein du DRE/PRE -Avec des partenaires hors établissement scolaire -Avec les services de la Collectivité de Corse 		

**OBJECTIF TERRITORIAL SPECIFIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE
ANNEE 2025**

SECTEUR 1 BALAGNA

ZONE IMPLANTATION	Etablissements scolaires Zone d'intervention partenariale
COM CO LISULA BALAGNA (22 communes) COM CO CALVI BALAGNA (14 communes)	2 COLLEGES : LISULA /CALVI 1 LYCEE : LISULA

Public cible :

-Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.

LE TRAVAIL DE LA PREVENTION SPECIALISEE

Base d'intervention sur les zones d'implantation, qui permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives /Actions territoriales / Développement Social Local /Partenariat

Objectifs :

- Entrer en lien et susciter l'adhésion
- Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun.
- Avoir une vision et compréhension d'un secteur avec ses forces et ses faiblesses
 - Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le secteur (DSL)
 - Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel
 - Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire

Principes guidant la prévention spécialisée :

- L'absence de mandat nominatif
- La libre adhésion
- Le respect de l'anonymat
- La non-institutionnalisation

Moyens de la prévention spécialisée :

-Nombre ETP sur le secteur **2** sur l'ensemble du territoire avec une variation possible selon les besoins des secteurs

COM CO LISULA BALAGNA	0.75
COM CO CALVI BALAGNA	0.75
Chantiers Educatifs ou actions collectives	0.5
Nombre ETP éducatif	2
Nombre ETP fonctionnement et dispositifs (Encadrement et administratif du service)	2,75 pour l'ensemble des 3 territoires 1 (0.40 Direction et 0.60 Chef de service) 1 secrétaire 0,75 psychologue Soit 0.91 ETP pour le secteur

Partenaires	
<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivité de Corse -Financeurs actions collectives <li style="padding-left: 40px;">FIPD <li style="padding-left: 40px;">Mairie de LISULA <li style="padding-left: 40px;">CAF <li style="padding-left: 40px;">SDJES 	<p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission locale / Education nationale/PJJ/ Associations du secteur Mairie /CIAS/ COMCOM/Bailleurs sociaux Maison des adolescents <li style="padding-left: 40px;">CPAM/MDPH <li style="padding-left: 40px;">Secteur sanitaire
<p>Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée sur le territoire :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle. -Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions -Faciliter le dialogue sur le territoire et désamorcer les tensions. -Soutien à la parentalité -Orientation vers les bons dispositifs. - Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement -Actions éducatives collectives (chantier bénévole ; séjour éducatif ; ateliers...) -Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familiale, psy, autres) 	
<p>Etat des lieux du territoire</p>	
<p>Par la prévention spécialisée</p>	
<p>LISULA :</p> <p>Un territoire urbain où est implanté le local de la prévention spécialisée. Une ville très touristique.</p> <p>Des grosses difficultés au niveau du tissu de l'emploi sur le territoire avec une forte saisonnalité qui est amplifiée par des problèmes de mobilité.</p> <p>Des difficultés pour les jeunes et les familles pour se loger avec beaucoup de logements réservés aux locations saisonnières et peu de logements sociaux. On note une difficulté concernant le logement et l'emploi pour le public de jeunes sans abri. Une grande nécessité pour la prévention spécialisée de travailler en partenariat avec la mairie de Lisula, le CIAS de lisula Balagna, la Mission locale rurale ainsi que le lycée et le collège de la commune.</p> <p>Les structures sportives sont assez bien représentées avec un tissu associatif sportif dense. Il y a peu de regroupement de jeunes.</p> <p>CALVI :</p> <p>Davantage de déscolarisation et de jeunes majeurs en rupture familiale que l'on retrouve dans la rue. Par sa géographie, il y a peu de mineurs dans la rue hormis devant le collège. Le réseau partenarial reste un élément essentiel sur ce territoire. L'équipe de prévention spécialisée travaille en étroite collaboration avec les structures de l'insertion professionnelle,</p>	

l'éducation nationale, les services sociaux, la maison des adolescents et la PJJ. Il existe une problématique liée aux addictions. Mêmes problématiques liées à la saisonnalité. La présence sociale est formalisée à Calvi au niveau de la gare, du stade de foot, du collège, du centre social et de certains lotissements. Une permanence sous convention avec le centre social de Calvi tous les premiers jeudis du mois est réalisée par l'équipe de prévention spécialisée.

AUTRES SECTEURS :

Une forte demande des communes concernant la présence sociale de la prévention spécialisée, notamment sur Belgudé, Santa-Riparata di Balagna et Calinzana ou des problématiques existent (isolement, mobilité, droits communs manquants et problématiques familiales).

Mise en place de présence sociale et d'actions collectives notamment sur Belgudé avec la Régie Maraîchère ou de séjours de rupture sur Olmi è Capella.

Par les partenaires

En plus des éléments susmentionnés par le service de prévention spécialisée, l'ensembles des partenaires signal pour le secteur de la Balagna :

- Une cherté de la Vie ;
- Un manque de service publique avec un accueil physique, qui provoque un engorgement des acteurs présents sur le secteur ;
- Un manque de formation professionnelle spécialisée en Balagna ;
- Un nombre important de décrocheurs scolaire ;
- Une augmentation des informations préoccupantes auprès des jeunes enfants (-9 ans) ;
- Un manque de transport en commun adapté aux horaires spécifiques ;
- Un accroissement du nombre d'orientation de jeunes de moins de 16 ans ;
- Une apparition d'une nouvelle forme de vulnérabilité (petite délinquance, trafics...)
- Une bonne communication entre les acteurs ;
- Une sollicitation facile du service de prévention spécialisée.

Répartition des actions réalisées selon les modalités d'intervention sur le secteur

De janvier à juin 2024

Allers vers/présence sociale	28 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	24 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	30.% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	00% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion et de Formation	18 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE

Partenariat (Transversal aux autres actions)

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans la prévention spécialisée

- Développer et entretenir le réseau partenarial avec les différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire.
- Développer une acculturation aux missions de chaque partenaire afin de mieux orienter notre public et de créer un projet territorial commun.

- Faire connaître nos missions au sein des territoires ruraux en identifiant des lieux de présence sociale permettant d'accrocher le public de la prévention spécialisée.
- Accès d'une intervention éducative auprès des 11-21 ans et orienter les jeunes de 22 à 25 ans vers les dispositifs de droits communs anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.
- Travailler avec les partenaires les futures orientations des 11-12 ans (nouveau public de la prévention spécialisée).
- Maintenir les temps de présence sociale sur ce vaste territoire.
- Pérenniser les financements des partenaires (FIPD, CAF, SDJES, communes...) afin de pouvoir mettre en place des actions collectives en direction du public de la prévention spécialisée

Synthèse semestrielle (janvier à juin)

	Lisula	Calvi	Etablissements scolaires
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	22	4	13
Nombre de jeunes en maintien de lien ou accroche	7	3	10
TOTAL	36		
Principaux domaines travaillés	Insertion professionnelle, Scolarité, Famille, santé/bien être	Insertion professionnelle, Scolarité, Famille, santé/bien être	Insertion professionnelle, scolarité, santé/bien être

71 jeunes sont accompagnés sur le territoire de Balagna sur le 1^{er} semestre 2024

- 36 sur Calvi et Lisula
- 27 sur les 19 autres communes du territoire d'intervention
- 8 accompagnements sont terminés sur le 1^{er} semestre avec des problématiques réglées ou des orientations.

Les actions collectives

Ces actions sont financées principalement par le FIPDR et cette année LEIA a reçu des réponses favorables en juillet 2024 pour les actions suivantes :

- Chantiers bénévoles
- Chantiers bourse
- Jardin collectif

Les financements obtenus en juillet ont permis de mettre en place très peu d'actions hormis un chantier bénévole en avril. Ces actions sont planifiées sur le dernier semestre 2024.

Les financements CAF et Mairie Lisula ont permis de mettre en place des ateliers cuisine, des ateliers musique, des sorties cet été ainsi que la réalisation d'une fresque sur la commune d'Ile-Rousse

AMBIANCE DE TERRITOIRE 1ER SEMESTRE 2024 BALAGNA

Le 1^{er} semestre 2024 reste relativement marqué par une demande des partenaires, sur la tranche d'âge des 12/14 ans, notamment lors des sollicitations de nos actions collectives (fresque, régie maraichère).

La santé mentale reste fragile malgré tout, avec une demande des partenaires pour des plus jeunes (11/13 ans), de plus en plus fréquente (AS scolaire, CPE, Chef d'établissement), mais dont nous ne pouvons pas répondre pour l'instant. Les différentes PS que nous mettons en place ont permis de créer du lien, notamment sur des territoires éloignés comme Belgodère ou Calenzana.

En effet, notre travail a consisté à accompagner les jeunes et leurs familles, à les aider dans leur quotidien, à faire de la prévention sur les conduites à risques, être force de propositions sur leurs problématiques rencontrées (actions-collectives, forum débat, séjours, sorties, administratif).

Malgré les propositions d'actions collectives qui sont faites aux jeunes, on note une démotivation latente depuis l'ère Covid, mais qui tend à s'améliorer avec les nouveaux suivis de la file active. On espère avoir un ou deux groupes de jeunes (groupes mixtes) **qui sont** demandeurs d'actions sur le 2^{ème} semestre (sorties journées Eté, séjour Olmi cappella, fresque sportive, ateliers régie maraichère...).

La présence sociale a fait ressortir aussi pour ce 1^{er} semestre, la présence plus soutenue de jeunes traînant à l'extérieur, chose qui a évolué par rapport à 2023, encore imprégnée par la période covid, avec peu de rassemblements. Les regroupements aux abords des collèges et lycées ont produit peu d'effets négatifs, notamment en matière de conduites à risques.

On note une problématique de jeunes majeurs sans domicile fixe croissante, due à la crise du logement en Balagna, tant sur le plan de l'offre, que des prix élevés, mais aussi aux relations familiales tendues qui provoquent ces situations. Aucune solution n'est apportée sur le territoire pour l'instant.

Le partenariat avec le CIAS de Lisula reste un support à la relation important, et commence à se formaliser, avec certainement une convention qui va être signée ; en découlera un panel d'actions de développement social local en faveur de la jeunesse (ateliers cuisine, chantiers aide insertion, ateliers du centre social, régie maraichère, fresque en octobre, agora de la santé), ainsi que de nouvelles perspectives plus globales du jeune avec le dispositif SPIE et la mutualisation des partenaires sur un carnet de bord commun.

La mission Locale rurale permet en ce début d'année d'offrir des offres d'apprentissage intéressantes pour les jeunes sortis du dispositif scolaire. Les jeunes accompagnés par le service ont pu bénéficier de ces offres et s'inscrire dans une démarche de formation, soit en apprentissage, soit dans le dispositif CEJ. Elle propose également un nouveau dispositif en partenariat avec l'éducation nationale (PAFI TDO Parcours d'Aménagement Formation

Initiale – Tous Droits Ouverts) pour les jeunes entre 15 et 16 ans qui souhaitent s'orienter sur un apprentissage.

L'espace info jeune, créé par le CIAS de Lisula Balagna, commence à prendre ses marques, et à offrir des actions en faveur de la jeunesse :

- Dispositif PRIMA STRADA, et accompagnement des jeunes les plus en difficulté.
- Le projet fresque, modifié au niveau de l'endroit (collège et lycée)
- Semaine de la santé mentale, avec l'agora de la santé et une action de nos jeunes dans le cadre du « mieux bouger, mieux manger »
- Ateliers numériques

L'embauche d'un animateur est effective. Il va pouvoir développer des actions afin d'étoffer l'offre sociale en faveur de ce public (ateliers numériques, intergénérationnels...)

Public

Parmi les jeunes suivis, on retrouve un nombre plus important de jeunes issus du canton de Lisula et de ses environs. En effet, la proximité du local (Lisula) et le travail engagé auprès des communes et partenaires du bassin de vie de Lisula confirme une plus forte implantation de l'Association sur ce territoire. De ce constat, nous nous sommes aperçus que les accompagnements étaient plus souvent le fruit d'une sollicitation directe ou d'une orientation par un autre jeune ou un membre de la famille.

Sur le Canton de Calvi et ses environs, les jeunes sont majoritairement orientés par les partenaires.

Ce réseau met en évidence les passerelles qui existent entre LEIA et les différents acteurs du social et du médico-social, ainsi que tout le tissu partenarial du territoire. Notre action sur le terrain est connue, reconnue et légitimée, ce qui crée une sollicitation plus accrue de nos partenaires sociaux.

Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)

POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- Continuer à développer le partenariat avec l'éducation nationale sur le territoire.
- Consolider les partenariats existants
- Maintenir les temps de présence sociale (équipe de 2 éducateurs et vaste territoire)
- Modifier des outils de communication à destination des familles et des professionnels (plaquette, site internet, réseaux sociaux...)
- Participation à des instances de travail avec la CDC et les partenaires du territoire sur les problématiques liées au logement, à l'emploi, à la formation et à la précarité.
- Recentrer l'action éducative de prévention spécialisée auprès des 11 à 21 ans.
- Orienter les jeunes de plus de 21 ans vers les dispositifs de droit commun.

Synthèse de l'année :

**OBJECTIF TERRITORIAL SPECIFIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE
ANNEE 2025**

SECTEUR 1 BASTIA

ZONE IMPLANTATION	Etablissements scolaires Zone d'intervention partenariale
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BASTIAISE (5 communes) COM CO MARANA GOLU (2 communes)	7 COLLEGES : Jean D'Arc / Giraud/Simon Vinciguerra / Saint Joseph/Montesoru / Biguglia / Lucciana 7 LYCEES : Giocante de casabianca/ Scamaroni / Vincensini/ Jean Nicoli/ Jean d'Arc/ Lycée Maritime / Lycée di U Borgu

Public cible :

-Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.

LE TRAVAIL DE LA PREVENTION SPECIALISEE

Base d'intervention sur les zones d'implantation, qui permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives /Actions territoriales / Développement Social Local /Partenariat

Objectifs :

-Entrer en lien et susciter l'adhésion

Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun.

-Avoir une vision et compréhension du quartier avec ses forces et ses faiblesses

-Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le quartier (DSL)

-Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel

-Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire

Principes guidant la prévention spécialisée :

L'absence de mandat nominatif

La libre adhésion

Le respect de l'anonymat

La non-institutionnalisation

Moyens de la prévention spécialisée :

-Nombre ETP sur le secteur : 5 sur l'ensemble du territoire avec une variation possible selon les besoins des secteurs

Bastia	2.5
Autres communes CAB	0.5
Autres communes hors CAB	0.5
Chantiers Educatifs ou actions collectives	1.5
Nombre ETP éducatif	5
Nombre ETP fonctionnement et dispositifs	2,75 pour l'ensemble des 3 territoires de LEIA 1 (0.40 Direction et 0.60 Chef de service)

(Encadrement et administratif du service)	1 secrétaire 0,75 psychologue Soit 0.92 ETP pour le secteur
Partenaires	
Partenaires financiers : - Collectivité de Corse -Financeurs actions collectives : Contrat de ville FIPD Bailleurs sociaux	Partenaires associés : - Mission locale / Education nationale/PJJ/ Associations du secteur Mairie /CIAS/Bailleurs sociaux Maison des adolescents CPAM/MDPH Secteur sanitaire
Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée sur le territoire :	
<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle. -Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions -Faciliter le dialogue sur le quartier et désamorcer les tensions. -Soutien à la parentalité -Orientation vers les bons dispositifs. - Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement -Actions éducatives collectives (chantiers d'aides ; séjours éducatifs ; ateliers ; actions avec les bailleurs sociaux...) -Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familiale, psy, autres) 	
Etat des lieux du territoire	
Par la prévention spécialisée	
<p>BASTIA :</p> <p>Territoire urbain qui est composé de 3 QPV au sud de la ville (Paese Novu, Montesoru, Lupinu) et 1 QPV en centre-ville (Saint Antoine/San Gaetano). Le local de la prévention spécialisée est implanté à Paese Novu en lieu et place d'un ancien bar ce qui a eu pour effet selon les habitants de tranquilliser ce territoire.</p> <p><u>Paese Novu :</u></p> <p>Ce quartier est essentiellement constitué de grands immeubles d'habitation dont de nombreux logements sociaux se trouvant sur le parc de la Logirem. Au cœur d'un ensemble d'immeubles se trouve un city stade et un peu plus loin une placette et un parc de jeux pour enfants. Aux abords de ce quartier se trouve un parcours pédestre ombragé. Sur ce quartier sont présents le centre social François Marchetti et l'association OPRA proposant diverses actions envers la population et la jeunesse.</p>	

Le quartier de Paese Novu se situe sur les hauteurs de Bastia, il est moins facile d'accès pour les personnes qui souhaitent aller en ville. Heureusement, ce territoire est bien desservi par les bus de la ville.

Des problématiques liées à la vente de stupéfiants ont pu être relevées sur le city stade néanmoins les problématiques récurrentes traitées notamment lors des GUSP concernent les dépôts d'encombrant et la saleté du quartier (notamment du city).

Le local de la prévention spécialisée est en plein cœur du quartier de Paese Novu ce qui a eu pour effet selon les habitants de tranquilliser le quartier. Les équipes éducatives et de médiateurs sportifs sont chaque jour sur site.

Une vision d'ensemble existe donc et une bonne connaissance du public et des horaires d'affluence est facilité sur ce territoire.

Le quartier est un peu structuré comme un village, beaucoup de monde circule autour de la placette principale, des anciens comme des mamans avec leurs enfants. Les adolescents ont plus tendance à se réunir au city, principalement les soirs et week-ends. Il est observé une plus grande majorité de jeunes filles qui jouent à l'extérieur, généralement aux abords du local de la prévention spécialisée.

Les équipes connaissent bien les jeunes qui habitent le quartier, grâce aux médiations sportives et aux présences sociales.

Le quartier de Paese Novu est un endroit vivant aux beaux jours, l'automne et l'hiver le rendent plus calme. La population est très hétérogène et les actions en lien notamment avec OPRA ou l'Association des Habitants ont permis aux équipes de LEIA de connaître de nouvelles personnes.

Le premier semestre a aussi été l'occasion de faire 5 réunions des habitants et associations pour mettre en place un repas participatif financé par le bailleur social, réalisé le 31 mai sur la placette du quartier. Ce fut un moment agréable qui a permis une plus grande visibilité de l'association auprès des habitants.

Montesoru :

Ce quartier est composé d'ensemble de grands immeubles d'habitation, les bailleurs sociaux présents sur ce territoire sont ERILIA et l'OPH2C.

On y trouve le plus grand collège et le plus grand lycée de la Haute-Corse.

Un parc arboré, doté d'un city stade ainsi que de jeux pour enfants, se trouve au centre de ce quartier. Il est facilement accessible à pied et en transport en commun.

On y trouve deux ensembles de commerces également faciles d'accès.

Deux complexes sportifs utilisés par les différentes associations sportives du grand Bastia se situent à la sortie de ce territoire : un terrain de sport en accès libre avec des appareils de musculation, des terrains de pétanque et un stade de foot/basket.

Il est à noter la présence d'associations comme Femmes solidaires.

Ce quartier a pu être le théâtre de rixes dans le passé, de voitures brûlées ou encore de problèmes à la sortie du collège, l'équipe a donc apporté une vigilance particulière à ce quartier et notamment sur le site du Parc Mandela.

Durant le premier semestre, 67 présences sociales ont été réalisées sur ce quartier soit environ 140h.

Les équipes éducatives et de médiation sportive s'y rendent en général deux à trois fois par semaine, souvent les mardis entre 16h et 18h et les mercredis de 15h à 17h.

Les vendredis en fin d'après-midi sont également des temps forts pour croiser le public au Parc Mandela.

Aussi, l'équipe éducative se rend un mardi matin sur deux entre 8h30 et 9h30 dans l'enceinte de la cité technique de Montesoru et des présences sociales sont planifiées aux abords du collège de Montesoru sur la sortie du midi et de l'après-midi.

Beaucoup de jeunes rencontrés lors des médiations sportives ou qui trainent au city sont inscrits au collège de Montesoru, l'équipe en connaît une grande majorité.

Le quartier de Montesoru présente une grande mixité des publics : au Parc Mandela, se côtoie les adolescents, les mamans avec des enfants en bas âge et des personnes âgées qui. Bien qu'il y ait beaucoup de personnes d'origines ou d'âges différents, les gens ne se mélangent que très peu.

Lupinu :

Ce quartier est composé de grands immeubles d'habitation, principalement des logements sociaux gérés par le bailleur OPH2C. Nous y trouvons des commerces variés, une place publique, la maison des Quartiers Sud ainsi que la Maison des Services Publics. La salle polyvalente est un lieu où s'organise de nombreux événements.

Un city stade ainsi qu'un parc pour enfants se trouvent au cœur d'un ensemble d'immeubles. En face d'une école se situe un parc arboré et sécurisé avec des jeux pour enfants et un parcours pédestre.

On y trouve également le centre culturel l'Alb'oru ainsi que la Maison des sciences. Ces deux structures proposent des activités pour tout public à des prix abordables et régulièrement gratuits.

Nous y trouvons également une piscine municipale, facilement accessible à pied ou en transport en commun.

Un des lieux importants de ce quartier est la plage de l'Arinella. Elle est accessible facilement en transport en commun et à pied. Cette plage est aménagée et offre plusieurs activités et lieux de rassemblement pour tout type de public : plage, terrains de beach volley, skate parc, city stade, jeux pour enfants, 3 snacks avec terrasses ombragées.

Nous notons la présence d'associations solidaires comme le secours populaire et partage ainsi que l'association ALPHA ou REUSSIR, proposant diverses actions pour la population et la jeunesse.

Les habitants autour du city stade ont pu se plaindre de nuisances dues à l'utilisation de ce terrain par les jeunes. Les partenaires de la ville nous ont alertés sur des problématiques de dégradations ou de jets de cailloux au niveau de la Maison des sciences et de l'école Charles Andrei ainsi que des « squats » de jeunes vers l'Alb'Oru.

Durant le premier semestre, 66 présences sociales ont été réalisées sur le quartier de Lupinu soit 130h pour les équipes éducatives et de médiations sportives soit environ 5 à 6h par semaine. Beaucoup d'évènements sont organisés dans ce quartier qui bénéficie des infrastructures adaptées (salle polyvalente, centre culturel...).

Les lieux ciblés sont la place Claude Papi, la maison des sciences, l'Alb'Oru, le stade du Prado et avec l'arrivée des beaux jours, la plage de l'Arinella.

La place Claude Papi est principalement fréquentée par des personnes âgées en journée et par des parents et leurs enfants en début de soirée.

L'Arinella, au printemps regroupe, nombre de jeunes sur les city, sur le skate-park et sur l'ensemble des espaces mis à disposition.

Les équipes rencontrent des jeunes connus de l'association.

Le city du Prado est très fréquenté durant la journée, des jeunes peuvent y jouer le matin avant d'aller à l'école, dans l'après-midi et beaucoup se regroupent à partir de 17h30.

Des groupes de jeunes sont repérés vers des établissements comme le Pacha ou la cité aurore.

Une grande mixité est repérée sur ce territoire et l'équipe s'est montrée vigilante aux abords de la maison des sciences et de l'école Charles Andrei où des signalements d'incivilité ont été remontés. A travers des sorties comme le théâtre ou encore la visite de la bibliothèque, l'équipe tente d'amener les jeunes et leur famille vers les espaces culturels de ce quartier.

Biguglia :

L'équipe intervient sur le secteur de Biguglia principalement au sein du collège où sont inscrits plus de 600 élèves. Un temps de présence sociale 1 fois tous les 15 jours est planifié au sein de l'établissement. L'équipe propose également des interventions scolaires et des accompagnements éducatifs en lien avec l'AS du collège et l'équipe pédagogique.

Lucciana :

C'est un territoire où se regroupe peu de jeunes hormis au niveau de la gare mais il semble que ce public ne relève pas du dispositif de la prévention spécialisée. L'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec le collège du secteur (AS scolaire, accompagnements éducatifs, interventions scolaires...) ainsi qu'avec le pôle territorial social qui peut solliciter l'équipe pour des accompagnements éducatifs et des orientations de l'équipe se font également pour des familles en difficultés sociales.

Autres secteurs :

Sur les autres communes de ce vaste territoire, il est difficile de mettre en place une présence sociale régulière car nous notons peu de regroupements de jeunes et de lieux rassembleurs et l'équipe du fait de son nombre de travailleurs sociaux se retrouve dans l'impossibilité de couvrir l'ensemble de ce territoire.

Par les partenaires

En plus des éléments susmentionnés par le service de prévention spécialisée, l'ensembles des partenaires signal pour le secteur de Bastia :

- Un manque de service publique sur le secteur de U Borgu/Lucciana ;
- Un manque de transport en commun adapté aux horaires spécifiques ;
- Un faible tissu associatif sur le secteur hors Bastia ;
- Manque de coordination entre les acteurs.
- Une absence des services de prévention spécialisée sur les secteurs du CAP et de la Conca D'Oro
- Une hausse d'arrivée de familles en situations précaires

Répartition des actions réalisées selon les modalités d'intervention sur le secteur**De janvier à juin 2024**

Allers vers/présence sociale	21 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	39 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	18 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	3 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion et de Formation	19 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE

Partenariat (Transversal aux autres actions)

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans la prévention spécialisée

- Développer et entretenir le réseau partenarial avec les différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire.
- Développer une acculturation aux missions de chaque partenaire afin de mieux orienter notre public et de créer un projet territorial commun.
- Faire mieux connaître nos missions en identifiant des lieux de présence sociale permettant d'accrocher le public de la prévention spécialisée.
- Accès d'une intervention éducative auprès des 11-21 ans et orienter les jeunes de 22 à 25 ans vers les dispositifs de droits communs anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.
- Travailler avec les partenaires les futures orientations des 11-12 ans (nouveau public de la prévention spécialisée).
- Augmenter les temps de présence sociale
- Pérenniser les financements des partenaires (Contrat de ville, FIPD, bailleurs sociaux) afin de pouvoir mettre en place des actions collectives en direction du public de la prévention spécialisée.

Synthèse semestrielle (janvier à juin)

	Bastia	Furiani	Autres secteurs	Etablissements scolaires
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	130	14	26	63
Nombre de jeunes en maintien de lien	51	2	10	27
TOTAL	233			
Principaux domaines travaillés	Famille, Administratif, Insertion professionnelle, Scolarité, Santé / Bien être	Famille, Insertion professionnelle, santé/bien être, Scolarité, Administratif	Famille, Écoute et réassurance, Insertion professionnelle, Scolarité, Administratif	Famille, Scolarité, Loisir / Sport / Culture, Écoute et réassurance, Santé Bien être

233 jeunes sont accompagnés sur le territoire de Bastia agglomération sur le 1^{er} semestre 2024

- 181 sur Bastia
- 52 sur les autres communes du territoire d'intervention
- 23 accompagnements sont terminés sur le 1^{er} semestre avec des problématiques réglées ou des orientations.

Les actions collectives

Ces actions sont financées principalement par le Contrat de ville (Bastia, Cab et Etat), FIPDR et les bailleurs sociaux. Cette année LEIA a reçu des réponses favorables en juillet 2024 pour les actions suivantes :

- Campa Inseme (séjours familles et enfants / sorties à la journée / Parentalité)
- Chantiers bourse
- Déclic (égalité hommes/femmes)

Les financements obtenus en juillet ont permis de mettre en place très peu d'actions durant le 1^{er} semestre. Ces actions sont planifiées sur le dernier semestre 2024.

Les financements des bailleurs sociaux ont permis de réaliser des fresques, des chantiers bourse et des repas de quartier durant le premier semestre 2024.

AMBIANCE DE TERRITOIRE 1ER SEMESTRE 2024 BASTIA

Bastia :

Les territoires des QPV sont ceux que les équipes éducatives et sportives investissent le plus. Les territoires de Saint Antoine et San Gaetano sont passés de territoires en veille à quartiers prioritaires et sont donc devenus un nouveau site pour les présences sociales tout comme l'ouverture du Fort Lacroix.

Afin de pallier la demande de certains établissements scolaires (Collège de St Joseph, Lycée de Montesoru, Collège de Biguglia) des présences sociales spécifiques et régulières ont été planifiées tout au long du premier semestre. L'objectif restant toujours d'être au plus près du public de prévention spécialisée.

Les équipes effectuent depuis peu certaines présences sociales en bus, ce qui leur permet d'observer le comportement des jeunes. Des actes inadaptés sont souvent repérés (beaucoup de bruit, les pieds sur les sièges, des jeunes qui ne laissent pas la place aux personnes âgées...) laissant à penser que la présence de l'équipe sous ce format peut être bénéfique.

- **Centre-Ville**

Le centre-ville reste un territoire moins investi par les équipes bien que des veilles soient faites notamment via les passages chez les partenaires (médiateurs de la ville, E2C, a fratellenza...). Les jeunes rencontrés sont des lycéens et des collégiens du centre, qui pour la plupart viennent et repartent chez eux directement après les cours. Des jeunes occupent le parvis de la place St Nicolas mais aucun problème n'est signalé à ce jour. Sur le début de l'année, nous rencontrons peu de jeunes des QPV sauf sur le port de Toga où beaucoup se retrouvent dans un bar. L'été, les jeunes viennent se baigner sur le vieux port ou à l'Aldilonda ce qui amènera les équipes à être plus présentes sur ce secteur.

- **Centre-Ancien**

L'équipe est très présente sur ce quartier. En effet, la présence du collège St Joseph, où les deux équipes vont de façon hebdomadaire, permet une meilleure connaissance de ce territoire et des jeunes qui le fréquentent. Les éducatrices se rendent un jeudi sur deux dans le collège entre midi et 14h et tous les jeudis à la sortie de 15h20 pour observer et rencontrer les collégiens à l'extérieur de l'établissement. Des actions ponctuelles, à la demande du chef d'établissement, sont mises en place principalement en lien avec le harcèlement et le vivre-ensemble.

Les médiateurs sportifs sont présents chaque jeudi sur le terrain de sport du collège et proposent des ateliers sportifs pour ceux qui le souhaitent, qu'ils soient au collège ou non. Depuis peu, une séance le mardi est également proposée.

- **Saint-Antoine**

Le territoire de Saint Antoine est devenu QPV depuis peu. Les équipes ont donc investi le quartier sur différents créneaux horaires afin d'observer les temps propices aux présences sociales. Malheureusement, les premières observations ne furent pas très concluantes et les équipes ont espacé leur passage. Les présences se font désormais pendant les vacances scolaires et lors des activités proposées par les partenaires positionnés sur le local de l'Espace de Vie Sociale. Cet été, un projet en lien avec EMAHO concernant des jeunes et des habitants du quartier ainsi qu'un projet d'Opéra ouvert ont été mis en place ; ces actions permettront aux équipes de rencontrer plus de jeunes en lien avec le public cible. L'équipe s'est également rendue à plusieurs reprises sur le site de Fort Lacroix, peu de jeunes y ont été repérés, il a été proposé d'y revenir en début de soirée dans l'été.

- **Lupinu**

Le quartier de Lupinu reste un territoire privilégié pour l'équipe éducative et de médiation qui passent régulièrement, notamment sur le site du Prado où se trouve le city stade et sur la place Claude Papi où beaucoup de monde se regroupe.

En ce début de semestre peu de problèmes ont été remontés contrairement à l'année dernière où il était régulièrement signalé des problèmes de casses ou de jet de pierres au niveau de la maison des sciences. Les équipes profitent de leurs présences sociales pour s'arrêter à la Maison des Quartiers Sud afin d'échanger avec les médiateurs et chez les partenaires associatifs.

Le territoire de l'Arinella est de nouveau investi depuis le début du printemps, en effet, il est repéré un nombre important de jeunes et de familles, notamment en fin de journée et les week-ends. Aucun problème en particulier n'est à signaler.

- **Montesoru**

Durant ce premier trimestre, l'équipe de médiation sportive a proposé de façon régulière des ateliers sportifs sur le parc Mandela, lieu le plus fréquenté du territoire. Les éducatrices sont régulièrement passées sur ces temps qui leur permet de rencontrer de nouveaux jeunes.

Une fresque sur l'escalier au-dessus du collège, financée par le bailleur social, a été réalisée au mois d'Avril permettant à l'équipe d'être au cœur du quartier pendant trois jours. Les habitants se sont montrés très ouverts et cela a occasionné de nombreux échanges et une valorisation des jeunes mobilisés sur ce projet. Une inauguration a été réalisée début juillet.

Des présences sociales sont planifiées régulièrement le midi, à la sortie du collège de Montesoru car les jeunes investissent le parc Mandela après le déjeuner tandis que d'autres vont manger dans les alentours (U Takos, Leclerc...).

Les éducatrices se rendent également au sein de la cité technique de Montesoru, après avoir tenté un créneau de 12h à 14h c'est celui de 8h30 à 9h30 qui s'est avéré le plus adapté. Ce créneau permet de rencontrer les jeunes qui sont à la cafétéria ainsi que les équipes de la vie scolaire et l'assistante sociale. Ces présences se poursuivront à la rentrée car elles permettent à l'équipe de se faire repérer par des jeunes qu'elle ne croiserait pas autrement.

- **Paese-Novu**

Le secteur de Paese Novu reste le plus investi, par la présence du local de LEIA au cœur de ce quartier. De nombreuses médiations sportives ont lieu sur le city et beaucoup d'animations, en lien avec l'association OPRA ont été proposées pendant les vacances scolaires de février et de mai. Ces temps ont permis aux éducatrices de rencontrer de nouveaux jeunes, parfois hors de l'âge d'accompagnement et d'avoir une meilleure connaissance du public du territoire.

Au cours de ce semestre, le repas de quartier, financé par le bailleur social, a également été préparé à travers 5 réunions en présence d'habitants et d'association du quartier. Ce fut l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes et de se projeter sur des actions de développement social local avec les habitants.

C'est un quartier plutôt vivant où vit une population très hétérogène. L'association bien repérée, est un lieu ressource et les habitants viennent selon leurs besoins. La plupart des jeunes sont au collège de St Joseph et connaissent donc les médiateurs et les éducatrices.

Autres secteurs :

- **Grand Bastia**

L'équipe éducative a mis en place sur ce premier semestre des présences sociales au sein du collège de Biguglia un mardi sur deux et des actions ponctuelles. L'objectif est de rencontrer des jeunes que l'équipe ne croiserait pas autrement car ce territoire est trop vaste et qu'elle n'a pas repéré de lieux rassembleurs. Les jeunes de troisième rencontrés lors de ces temps seront pour la plupart aux lycées de Montesoru ou du Fangu l'année prochaine, l'occasion de les croiser de nouveau et de faciliter l'entrée en relation. Ce système ainsi que les interventions scolaires sur des journées à thèmes restent aujourd'hui le moyen le plus adapté pour être connu des jeunes.

Un travail en partenariat avec le lycée Agricole de Borgo a également permis à l'équipe de se retrouver au cœur de l'établissement à plusieurs reprises et de partager des temps avec les élèves de l'établissement (ateliers d'écriture, enregistrement d'un Slam).

Le début du cap est encore un territoire peu investi bien que les éducatrices soient allées à la restitution d'un travail fait en partenariat avec les jeunes de l'E2C et de la commune.

Pour conclure, ce premier semestre a permis une double observation du territoire :

- L'une en hiver où la population rentre plus tôt, où les jeunes investissent moins les lieux et restent encore très fermés dans leur quartier. Les présences sociales sont donc planifiées plus en fin d'après-midi, sur les temps où chacun rentre de l'école ou du travail.
- L'autre temps vient à l'arrivée des beaux jours, où les jeunes se retrouvent après les cours sur les city stade et où les enfants se retrouvent pour jouer à l'extérieur.

Ce phénomène de « rotation » est principalement repérable dans les QPV :

- Les jeunes présents au parc Mandela l'hiver se retrouvent à l'Arinella l'été ce qui permet aux plus jeunes d'investir le parc.

Pour le début du deuxième semestre, les présences sociales nocturnes vont reprendre pour l'été ; l'équipe se déplacera aux abords de la mer pour suivre les jeunes qui changent souvent de territoire.

Plusieurs évènements sont organisés par la ville ou d'autres associations, ce sera également l'occasion pour l'équipe éducative d'être repérable et aller à la rencontre des jeunes, des familles et des partenaires.

Un des objectifs pour septembre est de maintenir une régularité des présences sociales sur les différents lieux rassembleurs et au sein des établissements scolaires.

Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)

- Continuer à développer le partenariat avec l'éducation nationale sur le territoire.
- Consolider le partenariat existant
- Augmenter les temps de présences sociales sur le territoire
- Modifier des outils de communication à destination des familles et des professionnels (plaquette, site internet, réseaux sociaux...)
- Participation à des instances de travail avec la CDC et les partenaires du territoire sur les problématiques liées au logement, à l'emploi, à la formation et à la précarité.
- Recentrer l'action éducative de prévention spécialisée auprès des 11 à 21 ans.
- Orienter les jeunes de plus de 21 ans vers les dispositifs de droit commun.

Synthèse de l'année :

OBJECTIF TERRITORIAL SPECIFIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE ANNEE 2025	
SECTEUR 2 PIAGHJA URIENTALE	
ZONE IMPLANTATION	Etablissements scolaires Zone d'intervention partenariale
COM CO COSTA VERDE (23 communes) COM CO CASTAGNICCIA CASINCA (42 communes)	3 COLLEGES : LUCCIANA I FULELLI ET CERVIONI
Public cible :	
-Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.	
LE TRAVAIL DE LA PREVENTION SPECIALISEE	
Base d'intervention sur les zones d'implantation, qui permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives /Actions territoriales / Développement Social Local /Partenariat	
Objectifs :	
-Entrer en lien et susciter l'adhésion	
Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun.	
-Avoir une vision et compréhension d'un secteur avec ses forces et ses faiblesses	
-Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le secteur (DSL)	
-Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel	
-Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire	
Principes guidant la prévention spécialisée :	
L'absence de mandat nominatif	
La libre adhésion	
Le respect de l'anonymat	
La non-institutionnalisation	
Moyens de la prévention spécialisée :	
Nombre ETP sur le secteur 3 sur l'ensemble du territoire avec une variation possible selon les besoins des secteurs	
U Vescuvatu	0.6
Santu Niculaiu	0.8
I Fulelli	0.6
Autres	0.25
Chantiers Educatifs	0.75
Nombre ETP éducatif	3
Nombre ETP fonctionnement et dispositifs (Encadrement et administratif du service)	2,75 pour l'ensemble des 3 territoires de LEIA 1 (0.40 Direction et 0.60 Chef de service) 1 secrétaire 0,75 psychologue Soit 0.92 ETP pour le secteur
Partenaires	
Partenaires financiers :	Partenaires associés :

<p>- Collectivité de Corse</p> <p>-Financeurs actions collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de commune de Costa verde. (CTJ) - FIPDR - Mairie di U Vescuvatu 	<ul style="list-style-type: none"> - Mission locale / Education nationale/PJJ/ Associations du secteur Mairie /COMCOM/Bailleurs sociaux Maison des adolescents CPAM/MDPH Secteur sanitaire
Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée sur le territoire :	
<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle. -Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions -Faciliter le dialogue sur le territoire et désamorcer les tensions. -Soutien à la parentalité -Orientation vers les bons dispositifs. - Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement -Actions éducatives collectives (chantier bénévole ; séjour éducatif ; ateliers...) -Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familiale, psy, autres) 	
Etat des lieux du territoire	
Par la prévention spécialisée	
<p>U VESCUVATU (ARENA) :</p> <p>Territoire mi urbain mi rural. Très peu d'associations présentes sur le secteur mis à part le complexe sportif qui propose du football, du basket et d'autres disciplines. Pas d'associations culturelles et une seule association caritative. La mission locale est présente sur le territoire avec un Espace Public Numérique (EPN). Le partenariat est bien développé avec les acteurs institutionnels de ce territoire. Le secteur fait face à un problème de logement. L'aspect communautaire y est très présent. Les jeunes sont présents sur le city stade. Cela crée parfois des tensions avec les habitants. Le problème de mobilité est très présent. L'équipe de prévention spécialisée opère sa présence sociale au cœur de la cité HLM d'arena.</p> <p>SANTU NICULAIU :</p> <p>On retrouve le même problème de mobilité. C'est une cité balnéaire avec un côté rural. Il y a plus d'activités pour les jeunes. L'offre d'emploi fait face à un souci de saisonnalité. Les jeunes se regroupent au chalet de l'équipe de prévention spécialisée tous les mercredis. L'équipe de prévention spécialisée travaille en étroite collaboration sur ce territoire avec le Pôle territorial de Moriani, la Mission locale, les associations caritatives, la mairie et la communauté de commune. Le territoire fait face à un problème de logement.</p> <p>U FULELLI :</p> <p>Pas de regroupement de jeunes hormis au city stade. Il y a un collège sur le territoire ainsi qu'un centre social et une association de quartier qui proposent des activités pour les jeunes. La présence d'un EPN permet dynamiser le tissu social du territoire. Il y a également une mission locale rurale. La présence d'une médiathèque offre un espace de culture aux jeunes</p>	

du territoire. Il existe toujours le même problème de mobilité et de logement que sur les autres territoires.

AUTRES SECTEURS :

Les autres secteurs se situent dans des villages de montagne comme Cervioni, U Vescuvatu village, Coccoia, U Monte, l’Olmù, A Porta. Ces territoires sont reculés et sont touchés par les problèmes de mobilité. Les jeunes sont éloignés des dispositifs de droits communs.

Par les partenaires

En plus des éléments susmentionnés par le service de prévention spécialisée, l’ensembles des partenaires signal pour le secteur de la Piaghja Orientale :

- Un manque de service publique avec un accueil physique, qui provoque un engorgement des acteurs présents sur le secteur ;
- Un manque de formation professionnelle spécialisée en Piaghja Orientale ;
- Un nombre important de décrocheurs scolaires ;
- Un manque de transport en commun adapté aux horaires spécifiques ;
- Un faible tissu associatif ;
- L’absence de la Maison des Adolescents (création d’une antenne pour 2025)
- Manque de coordination entre les acteurs.

**Répartition des actions réalisées selon les modalités d’intervention sur le secteur
De janvier à juin 2024**

Allers vers/présence sociale	19 % DE L’ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	44 % DE L’ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	23 % DE L’ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	1 % DE L’ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion et de Formation	13 % DE L’ACTIVITE DU SERVICE

Partenariat (Transversal aux autres actions)

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans la prévention spécialisée

- Développer et entretenir le réseau partenarial avec les différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire.
- Développer une acculturation aux missions de chaque partenaire afin de mieux orienter notre public et de créer un projet territorial commun.
- Faire connaître nos missions au sein des territoires ruraux en identifiant des lieux de présence sociale permettant d’accrocher le public de la prévention spécialisée.
- Accès d’une intervention éducative auprès des 11-21 ans et orienter les jeunes de 22 à 25 ans vers les dispositifs de droits communs anticipant ainsi la fin de l’accompagnement.
- Travailler avec les partenaires les futures orientations des 11-12 ans (nouveau public de la prévention spécialisée).
- Augmenter les temps de présence sociale
- Pérenniser les financements des partenaires (FIPD, CTJ, communes) afin de pouvoir mettre en place des actions collectives en direction du public de la prévention spécialisée

Synthèse semestrielle (janvier à juin)					
	U Vescuvatu	I Fulelli	Santu Niculaiu	Autres secteurs	Etablissements scolaires
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	23	13	43	30	40
Nombre de jeunes en maintien de lien	4	1	6	16	3
TOTAL	136				
Principaux domaines travaillés	Insertion professionnelle, santé/bien être, Scolarité, Administratif	Insertion professionnelle, santé/bien être, Administratif, Scolarité	Insertion professionnelle, santé/bien être, Scolarité, Administratif		Insertion professionnelle, scolarité, santé/bien être, Administratif,
<p>136 jeunes sont accompagnés sur le territoire de la Piaghja Orientale sur le 1^{er} semestre 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90 sur les principales communes (U Vescuvatu, I Fulelli et Santu Niculaiu) - 46 sur les autres communes du territoire d'intervention - 15 accompagnements sont terminés sur le 1^{er} semestre avec des problématiques réglées ou des orientations. <p>Les actions collectives Ces actions sont financées principalement par le FIPDR et cette année LEIA a reçu des réponses favorables en juillet 2024 pour les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chantiers bénévoles - Chantiers bourse <p>Les financements obtenus en juillet ont permis de mettre en place très peu d'actions. Ces actions sont planifiées sur le dernier semestre 2024.</p> <p>Les financements CTJ et Mairie d'Arena ont permis de mettre en place des ateliers et des sorties durant les vacances de février et d'avril 2024.</p> <p style="text-align: center;">AMBIANCE DE TERRITOIRE 1ER SEMESTRE 2024 PIAGHJA ORIENTALE</p> <p>U VESCUVATU : Le lien avec les jeunes de U Vescuvatu est établi de longue date. Il est fort mais il a mis du temps à se mettre en place. Ils ne vont pas forcément verbaliser leur demande spontanément. Ce travail avec les jeunes permet de rencontrer des familles mais aussi</p>					

d'autres jeunes. Le travail de l'équipe est axé sur l'insertion professionnelle, l'accès aux soins, la mobilité et l'orientation vers des dispositifs de droits communs.

À travers les actions collectives, l'équipe cherche à travailler l'inclusion de ces jeunes fortement communautarisés et stigmatisés. Le respect des règles mais aussi un travail sur l'émancipation à travers les différents chantiers est recherché par les éducateurs.

SANTU NICULAIU :

Le lien avec les jeunes est fort grâce au chalet dont dispose l'association depuis plusieurs années. Les jeunes ont clairement identifié ce lieu d'accueil et viennent tous les mercredis à la rencontre des éducateurs. Le public est différent, moins stigmatisé mais il rencontre néanmoins tout autant de difficultés en termes d'insertion professionnelle et de mobilité. Les problématiques familiales sont bien présentes. L'équipe met en place des chantiers éducatifs et des accompagnements individuels pour accompagner les jeunes.

I FULELLI :

L'équipe est présente sur ce territoire avec son local depuis 2 ans. Il y a peu de regroupements de jeunes. L'équipe va mettre en place une présence sociale accrue sur ce territoire avec l'arrivée d'un nouvel éducateur.

AUTRES SECTEURS :

Une présence sociale est organisée une semaine sur deux au collège de Cervione. Au sein de cet établissement sont également mis en place des forums de discussion avec les élèves (1 semaine sur 2 entre 12 et 13 heures) ainsi que des interventions ponctuelles à la demande du chef d'établissement principalement sur le thème du harcèlement et du vivre-ensemble. Ces interventions permettent à l'équipe éducative d'être connue par les jeunes et débiter des accompagnements individuels.

Pour le reste du territoire, les éducateurs interviennent à domicile dans les villages reculés qui subissent l'isolement.

Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)

POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- Continuer à développer le partenariat avec l'éducation nationale sur le territoire.
- Consolider les partenariats existants.
- Augmenter les temps de présence sociale
- Modifier des outils de communication à destination des familles et des professionnels (plaquette, site internet, réseaux sociaux...)
- Participation à des instances de travail avec la CDC et les partenaires du territoire sur les problématiques liées au logement, à l'emploi, à la formation et à la précarité.
- Recentrer l'action éducative de prévention spécialisée auprès des 11 à 21 ans.
- Orienter les jeunes de plus de 21 ans vers les dispositifs de droit commun.

Synthèse de l'année :

OBJECTIF TERRITORIAL DE LA PREVENTION SPECIALISEE ANNEE 2025	
SECTEUR 1	
ZONE IMPLANTATION	Etablissements scolaires Zone d'intervention partenariale
AIACCIU Salines – Cannes - Nord rocade	Gioveni - Stiletto - LP - St Paul
Public cible : Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.	
LE TRAVAIL DE RUE Base de notre intervention sur les zones d'implantation, qui permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives / Actions territoriales / Développement Social Local / Partenariat Objectifs : - Entrer en lien et susciter l'adhésion Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun. - Avoir une vision et compréhension du quartier avec ses forces et ses faiblesses - Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le quartier (DSL) - Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel - Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire	
Principes guidant la prévention spécialisée : L'absence de mandat nominatif La libre adhésion Le respect de l'anonymat La non-institutionnalisation	
Moyens de la prévention spécialisée : Nombre ETP sur le secteur 5.68 sur l'ensemble du territoire avec une variation possible selon les besoins	
Salines	1.80
Cannes	1.30
Nord Rocado	0.95
Chantiers Educatifs	0.63
Postes à pourvoir	1 poste de remplacement
Nombre ETP éducatif	5.68
Nombre ETP fonctionnement et dispositifs (Encadrement et administratif du service)	2 ETP pour l'ensemble des 5 territoires 1 de Direction 0.50 de secrétaire 0.50 de comptabilité Soit 0.4 ETP pour le secteur
Partenaires	
Partenaires financiers :	Partenaires associés :

<p>- Collectivité de Corse</p> <p>-Financeurs action collective Etat (FIPD) CAPA</p>	<p>- Mission locale / Education nationale/PJJ/ Associations du secteur Mairie AIACCIU (centre sociaux, DRE) /CIAS/Bailleurs sociaux Maison des adolescents CPAM/MDPH Secteur sanitaire</p>
--	--

Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée sur le territoire :

- Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle.
- Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants.
- Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions
- Faciliter le dialogue sur le quartier et désamorcer les tensions.
- Soutien à la parentalité
- Orientation vers les bons dispositifs.
- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire
- Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement
- Actions éducatives collectives (chantier bénévole ; séjour éducatif ; ateliers...)
- Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familial, psy, autres)

Etat des lieux du territoire

Par la prévention spécialisée

SALINES

Quartier vivant et animé pourvu de nombreux commerces, centres sportifs et culturels. Il possède des espaces de rassemblement permettant d'accueillir des événements organisés par les Associations ou Conseil Citoyen du quartier. Il bénéficie également d'une aire de jeux et de city stades occupés tout au long de l'année. Le Centre social et son annexe sont très actifs. Le quartier est bien desservi par les transports en commun. Il est doté de 3 écoles primaires, 1 collège, un Lycée professionnel, de nombreux services publics ainsi que de nombreux commerces.

Quartier populaire très étendu inscrit partiellement en QPV.

Les Salines est un quartier ouvert favorisant le passage fréquent de jeunes issus d'autres quartiers de la ville. Les quartiers limitrophes (Cannes/Mandarina/Bodiccione/Piétralba) semblent interconnectés avec une jeunesse très mobile.

CANNES

Quartier en QPV, le quartier des cannes a bénéficié d'un plan d'investissement massif favorisant un renouvellement urbain important. Ce quartier est doté de nombreuses structures et infrastructures : nombreux commerces de proximité ; Associations sportives et culturelles ; Maison de Quartier ; local d'accueil de jour pour sans domicile fixe ; jardins familiaux. Il est correctement desservi par les transports en commun. C'est un quartier dynamique favorisant une mixité sociale.

Le service de SPS constate un manque de structures et d'infrastructures adaptés aux adolescents de plus de 13 ans.

La Place de l'Agora, lieu de rencontre des jeunes du quartier favorise à la fois des rassemblements à but récréatifs (jeux de ballons) et génère des comportements à risque avec une mixité de public (grands marginaux, consommateurs de produits stupéfiants...) pouvant occasionner des tensions.

Une présence régulière de la police municipale et nationale est observée.

Un sentiment d'insécurité est ressenti par la population. En effet, une problématique de « deal à ciel ouvert » persiste sur les Cannes ce qui favorise un passage continu de consommateurs venant de toute la

ville et ses alentours, une consommation de produit stupéfiants sur l'espace public visible et une déambulation de personnes sans abri. Cela a un impact négatif sur l'image du quartier des Cannes.

Nous constatons également un sentiment fort d'appartenance au quartier de la part des habitants. De fait, de nombreux jeunes ayant grandi dans le quartier y sont restés et ont ouvert des commerces (chicha, kebab, snack, barber)

Le service de prévention spécialisé est implanté et bien identifié depuis de nombreuses années.

NORD ROCADE

Le nord rocade est constitué de 4 quartiers distincts :

- 1- Petra di mare
- 2- Alzo di leva
- 3- La Mandarina
- 4- Bodiccione

Petra di mare :

Quartier pourvu de nombreux commerces, centres sportifs et culturels avec le centre social des salines à proximité. Le centre social est submergé de demandes des quartiers du Nord rocade, concernant l'aide aux devoirs et les activités pour les adolescents. Il se trouve dans l'incapacité de répondre favorablement à cet afflux de demandes.

Le secteur est bien desservi par les transports en commun et pourvu d'espaces verts ainsi que d'un city stade. La consommation et le trafic de stupéfiant sont présents sur le secteur pouvant engendrer un sentiment d'insécurité.

Alzo di leva :

Quartier bien desservi par les transports en commun et proche d'établissements sportifs et culturels. Bien que le quartier soit en QPV, il correspond davantage à une cité dortoir. En effet, l'absence de local associatif, le manque d'espaces verts et d'airs de jeux, ne favorise pas le vivre ensemble. De plus, les encombrants à l'entrée de la résidence, le manque de places de parking, les nuisances sonores du trafic routier et de la clinique à proximité, ne rendent pas le quartier agréable à vivre. La consommation et le trafic de stupéfiants s'opèrent dans les garages selon les habitants ce qui génère de l'insécurité chez certains, qui n'utilisent plus leurs garages.

La Mandarina :

Quartier agréable à vivre, proche de toutes les commodités, possédant des espaces verts et un city stade aux normes et en bon état. Un sentiment d'insécurité dû à une vitesse excessive sur l'axe principal du quartier demeure. Des demandes d'embellissement du quartier afin d'améliorer les conditions de vie et favoriser le vivre ensemble sont en réflexion. Les habitants sont en demande d'un local identifié avec mutualisation des services (accès aux droits, insertion professionnelle, aide aux devoirs et activités pour tous). La consommation ainsi que le trafic de stupéfiants, ne causeraient pas de désagrément particulier au sein du quartier selon les habitants.

Bodiccione :

Quartier enclavé depuis la construction de la nouvelle rocade et desservi par les transports en commun. Quartier agréable à vivre et calme. Commerces de proximité (bar et boulangerie). Il possède de nombreux espaces verts et d'espaces de rencontres, qui ne sont pas réellement investis. Le city stade est vétuste et dangereux. Demande d'investissement et d'aménagement des espaces verts et création d'un jardin partagé. Demande également d'un local identifié avec mutualisation des services (accès aux droits, insertion, aide aux devoirs et activités). Un local de la mairie proposant de l'aide aux devoirs et des activités pour les plus jeunes est fonctionnel. Toutefois le local et le fonctionnement n'est plus adapté pour absorber toutes les différentes sollicitations.

Consommation et trafic de stupéfiants se font de façon plutôt discrète, ce qui ne perturbe pas la qualité de vie et le quotidien des habitants.

Il serait intéressant d'envisager la constitution d'un Conseil Citoyen réunissant les 4 quartiers du secteur.

Par les partenaires

En plus des éléments susmentionnés par le service de prévention spécialisée, l'ensemble des partenaires signale par secteur :

Cannes :

- Présence de nombreux acteurs (DRE ; médiathèque, maison ouverte, centre sociale, MSP, MILO...)
- Manque d'infrastructure sportive
- Présence de commerce de proximité
- Regroupement de jeunes important
- Trafic de stupéfiants
- Bel espace public
- De plus en plus de délinquance
- Club de football

Salines :

- Présence de nombreux acteurs (DRE ; médiathèque, maison ouverte, centre sociale, MSP, MILO...)
- Présence de commerce de proximité
- Belle installation sportive
- Bel espace public
- Difficulté dans la prise en charge des plus de 13 ans

Nord Rocade :

- Présence de commerce de proximité
- Secteur isolé du reste de la ville (4 poches séparées)
- Peu d'acteurs et services publics sur le secteur
- Installation sportive vétuste
- Mobilité difficile sur le haut de Bodiccione
- Public fragile
- Population jeune

Répartition des actions réalisées selon les modalités d'intervention sur le secteur De janvier à juin 2024

Allers vers/présence sociale	33.5% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	11% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	40% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	5% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion et de Formation	10% DE L'ACTIVITE DU SERVICE

Partenariat (Transversal aux autres actions)

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans le cadre du travail de rue

- Poursuivre le travail de coordination entre les acteurs de la prévention sur les trois quartiers.
- Utiliser un support de communication (type plaquette de présentation) afin de communiquer autour des missions et des actions du SPS.

- Organisation des rencontres avec les partenaires afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire.
- Servir l'intervention éducative aux jeunes de 11-21 ans et orienter les jeunes de 22 à 25 ans vers les dispositifs de droits communs pour anticiper ainsi la fin de leur accompagnement.

Synthèse semestrielle (janvier à juin)

	SALINES	CANNES	NORD ROCADE	Etablissements scolaires
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	7	12	7	9
Nombre de jeunes en maintien de lien	36	25	19	38
TOTAL	153			
Principaux domaines travaillés	Insertion professionnelle / Scolarité/Santé-Bien être	Insertion professionnelle / Santé-Bien être	Insertion pro/Famille/Scolarité	Santé Bien être/Scolarité/Famille

SALINES

Le Service de Prévention Spécialisée à la suite d'une réorganisation du service investi depuis novembre 2023 le quartier des Salines de manière plus régulière par une présence accrue.

Durant les présences sociales, des rassemblements de jeunes sont observés (aires de jeux, places, bas d'immeubles, garages, city stade...). Une consommation de stupéfiants est présente dans les espaces publics. Le trafic de stupéfiant se veut plus discret, moins visible. Cette « économie parallèle » demeure néanmoins un réel danger pour les jeunes du quartier et engendre un sentiment d'insécurité de la part des riverains.

Le service de PS constate des difficultés en termes de mixité sociale et de vivre ensemble. Un repli communautaire est constaté de part et d'autre. La configuration du quartier du fait de son étendue, n'incite pas les différentes communautés à « aller à la rencontre » des autres.

Des répercussions sur les établissements scolaires sont ressentis.

CANNES

Au vu de l'implantation de longue date sur le quartier de la PS, le lien éducatif instauré est renforcé. Les jeunes viennent spontanément à la rencontre des professionnels afin de verbaliser une demande ou un besoin.

La présence d'un nouvel animateur éducatif sur le quartier offre un regard croisé sur les accompagnements pour une analyse et approche complémentaire.

Dans le cadre des accompagnements du service de PS, les problématiques liées à l'addiction aux écrans, la sédentarité, la santé mentale et physique sont les plus observées.

Le SPS est également fortement sollicité pour de l'accompagnement sur l'insertion professionnelle par les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les jeunes collégiens des Cannes sont majoritairement scolarisés au Collège du Stiletto. Ce dernier sollicite régulièrement le SPF pour des accompagnements éducatifs.

NORD ROCADE

L'implantation du Service de Prévention Spécialisée sur le secteur est récente (décembre 2023). Cependant la présence régulière et adaptée sur les 4 quartiers, permet à la PS d'être de plus en plus identifiée et sollicitée par les habitants, les commerçants et les partenaires. Ils ont pu approcher des jeunes avec la perspective de mise en place de chantiers éducatifs sur leur quartier. Ils ont été sollicités par les partenaires sur certaines situations nécessitant un accompagnement éducatif. Au cours de ces derniers mois le service a pu mettre en place des évènements : fête de quartier sur la Mandarina et Bodiccione, avec goûter, barbecue, animations (jeux, chant, activités créatives). Cela a permis de travailler en partenariat avec tous les intervenants des quartiers (bailleurs sociaux, associations sportives et culturelles et commerçants) et de travailler sur le vivre ensemble par le biais d'activités festives.

Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)

POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- Poursuivre le travail de coordination entre les acteurs de la prévention sur les trois quartiers.
- Participation à des instances de travail avec la CDC et les partenaires du territoire, afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire
- Recentrer l'action éducative de prévention spécialisée auprès des 11 à 21 ans.
- Orienter les jeunes de plus de 21 ans vers les dispositifs de droit commun anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.
- Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants.
- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire
- présence aux évènements du quartier (fête de quartier, forum...)

SALINES/ NORD ROCADE

Intensifier une présence sociale sur le quartier avec des tranches horaires décalées.
Développer le travail en partenariat afin de favoriser le vivre ensemble
Répondre aux différentes sollicitations du Collège et faire intervenir à titre expérimental un éducateur au sein du collège sur des besoins identifiés concernant l'implantation sur le territoire de l'établissement, la Prévention du décrochage scolaire, la santé et l'insertion professionnelle.
Développer l'outil « Chantier Educatif » dans le cadre du Développement Social et Local (nombreuses sollicitations de la part des jeunes).

CANNES

Intensifier une présence sociale sur le quartier avec des tranches horaires décalées.

Prévention de la délinquance :

- Maintenir le lien avec les jeunes en situation d'inactivité et être attentif avec ceux qui sont en voie de déscolarisation.

Accès à la culture et au sport :

- Proposer des animations sportives et culturelles en libre accès

Développement social local.

Travailler en partenariat sur le sentiment d'insécurité :

- Faire de la présence sociale sur l'ensemble du quartier
- Favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale

Synthèse de l'année :

**OBJECTIF TERRITORIAL SPECIFIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE
ANNEE 2025**

SECTEUR 2

ZONE IMPLANTATION

Etablissements scolaires
Zone d'Intervention Partenariale

AIACCIU

Laetitia

Saint-Jean – Jardins de l'Empereur

Public cible :

-Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.

LE TRAVAIL DE RUE

Base de notre intervention sur les zones d'implantation, qui permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives / Actions territoriales / Développement social local / Partenariat

Objectifs :

-Entrer en lien et susciter l'adhésion

Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun.

-Avoir une vision et compréhension du quartier avec ses forces et ses faiblesses

-Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le quartier (DSL)

-Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel

-Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire

Principes guidant la prévention spécialisée :

L'absence de mandat nominatif

La libre adhésion

Le respect de l'anonymat

La non-institutionnalisation

Moyens de la prévention spécialisée :

-Nombre ETP sur le secteur **2.63** sur l'ensemble du territoire avec une variation possible selon les besoins des secteurs

Saint Jean	1
JDE	1
Chantiers Educatifs	0.63
Nombre ETP éducatif	2.63
Nombre ETP fonctionnement et dispositifs (Encadrement et administratif du service)	2 ETP pour l'ensemble des 5 territoires 1 de Direction 0.50 de secrétaire 0.50 de comptabilité Soit 0.4 ETP pour le secteur

Partenaires

Partenaires financiers :

- Collectivité de Corse

Partenaires associés :

- Mission locale /
Education nationale/PJJ/

<p align="center">-Financeurs action collective Etat (FIPD) CAPA</p>	<p align="center">Associations du secteur Mairie Aiacciu (centre sociaux, DRE) /CIAS/Bailleurs sociaux Maison des adolescents CPAM/MDPH Secteur sanitaire</p>
<p align="center">Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée, travail de rue sur le territoire :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle. -Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants. -Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions -Faciliter le dialogue sur le quartier et désamorcer les tensions. -Soutien à la parentalité -Orientation vers les bons dispositifs. -Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire. - Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement -Actions éducatives collectives (chantier bénévole ; séjour éducatif ; ateliers...) -Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familial, psy, autres) 	
<p align="center">Etat des lieux du territoire</p>	
<p align="center">Par la prévention spécialisée</p>	

JDE

Un Quartier enclavé avec une population jeune.

L'aspect communautaire y est très présent.

Difficulté de travail en partenariat entre les acteurs. A ce titre, la prévention spécialisée sur le quartier éprouve des difficultés à proposer une action globale.

Quartier dépourvu de commerce.

Très peu d'associations culturelles et sportives.

Les activités proposées sur le quartier ciblent efficacement les petits (Espace de vie sociale, Médiathèque, association). Peu d'activités sont proposées aux adolescents à partir de 13 ans.

Le quartier n'étant plus en zone QPV, nous faisons le choix de maintenir une présence active, un cadre préventif sur les problématiques qui subsistent.

ST JEAN

Quartier populaire pourvu de nombreux commerces et d'associations culturelles et sportives.

Le public accompagné, en proie à des difficultés financières de plus en plus importantes, n'a pas la possibilité financière d'accéder aux pratiques sportives proposées par les associations sur le quartier. Mobilité facilitée par les transports en commun et la proximité du centre-ville. Les habitants de St Jean décrivent un quartier scindé en deux « les Hauts de Saint Jean » et les « Bas de St Jean » avec le sentiment d'être à l'écart. Ce sentiment est exprimé par, le non -entretien d'espaces verts, l'abondance d'encombrant et de l'insalubrité. Un sentiment d'abandon des pouvoirs publics est également exprimé.

Le Centre social est actuellement en restructuration générant peu d'activités à proposer pour la jeunesse.

Le city stade est un lieu investi par les jeunes (sur lequel nous proposons régulièrement des activités). La piazzetta malgré son état vétuste et délabré reste un lieu de rassemblement pour les familles.

Le développement de l'offre de services d'Addiction France a généré auprès d'une partie de la population (familles, commerces, écoles...) un sentiment croissant d'insécurité due à l'errance de personnes en situation de marginalisation et en proie aux conduites addictives.

Par les partenaires

En plus des éléments susmentionnés par le service de prévention spécialisée, l'ensemble des partenaires signale par secteur :

JDE

- Dépourvu d'un espace de vie collectif pour les habitants qui n'aide pas pour la vivre ensemble et le lien social du quartier ;
- Une problématique au niveau des transports et de la mobilité ;
- Une bonne dynamique concernant les jardins partagés ;
- La présence d'un coordonnateur politique publique ;
- Les Loyers modérés dans les HLM et le peu de logements vacants.

ST JEAN

- Peu d'échange entre les micros-quartiers ;
- Conflits entre habitants ;
- Présence d'une banque alimentaire ;
- Existence d'un centre d'hébergement de sans-abris sur le quartier occasionnant des conflits entre habitants du quartier et résidents de cette structure.

Répartition des actions réalisées selon les modalités d'intervention sur le secteur

De janvier à juin 2024

Allers vers/présence sociale	29 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	17.5% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	40% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	4.5% DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion et de Formation	9% DE L'ACTIVITE DU SERVICE

Partenariat (Transversal aux autres actions)

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans le cadre du travail de rue

- Poursuivre le travail de coordination entre les acteurs de la prévention sur les deux quartiers.
- Organisation des rencontres avec les partenaires afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire.
- Accès d'une intervention éducative auprès des 11-21 ans et orienter les jeunes de 22 à 25 ans vers les dispositifs de droits communs anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.

Synthèse semestrielle (janvier à juin)

	JDE	St Jean	Etablissements scolaires
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	38	17	10
Nombre de jeunes en maintien de lien	26	25	2
TOTAL	118		
Principaux domaines travaillés	Insertion professionnelle/ Logement/Santé-bien être	Loisir / Sport / Culture, Insertion professionnelle, santé/Bien être	Insertion professionnelle/Scolarité , santé/bien être

JDE

Du fait de l'implantation ancienne sur le quartier, le lien éducatif est établi avec le public des + de 15 ans et leurs familles. Le lien a été maintenu afin que les jeunes continuent à venir spontanément verbaliser une demande ou un besoin. Après avoir travaillé sur l'émancipation, l'identité et la citoyenneté, le travail avec ce public est majoritairement axé sur la prévention de la délinquance par le biais de chantiers éducatifs et de l'insertion professionnelle.

Le travail entamé permet d'aller à la rencontre des groupes d'adolescents plus jeunes (11 – 14 ans) par le biais des acteurs présents sur le quartier.

Le service de prévention spécialisée adapte sa présence sur le quartier et auprès des jeunes. La modification des interventions (présence accrue dans la rue) a permis d'être présent auprès d'un plus grand nombre de jeunes, la file active s'en est vue considérablement augmentée.

ST JEAN

Depuis 2023, la réorganisation du SPS a permis une nouvelle implantation sur le quartier de St Jean. Une présence régulière permet à l'éducateur d'être identifié et repéré comme personne ressource auprès de la jeunesse, des commerçants, des riverains et partenaires. Les habitants nous communiquent spontanément des informations sur l'ambiance et l'état du quartier.

Les pratiques de l'aller vers ainsi que la présence sociale ont permis la mise en place d'accompagnements individuels et d'actions collectives.

Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)

POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- Poursuivre le travail de coordination entre les acteurs de la prévention sur les deux quartiers.
- Participation à des instances de travail avec la CDC et les partenaires du territoire, afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire
- Recentrer l'action éducative de prévention spécialisée auprès des 11 à 21 ans.
- Orienter les jeunes de plus de 21 ans vers les dispositifs de droit commun anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.
- Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants.
- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire
- Intensifier une présence sociale sur les quartiers avec des tranches horaires décalées selon la saison.
- présence aux événements du quartier (fête de quartier, forum...)

JDE

Egalité fille – garçon : travail sur l'émancipation des adolescentes :

- Création d'un lien éducatif fort avec les adolescentes.
- Favoriser l'ouverture sur le monde et sur d'autres cultures pour contrer le repli communautaire.
- Développer les valeurs de citoyenneté.
- Favoriser la prise de conscience des droits et leur importance.
- Favoriser l'accès aux activités sportives en développant l'offre sur le territoire.

Accès à la culture et au sport :

- Soutenir les initiatives dans le quartier (équipe de futsal des JDE)
- Développer de nouvelles offres : faire découvrir des activités physiques et culturelles et recenser les besoins

Prévention de la délinquance :

- Maintenir et développer le travail engagé avec les adolescents et jeunes adultes sur l'insertion professionnelle et l'émancipation personnelle au sein de la ville, de la région.

SAINT-JEAN

Maintenir et poursuivre la dynamique d'investissement sur le quartier

Travailler sur le sentiment « d'être délaissé »

- En accompagnant au mieux les riverains sur leurs demandes, auprès des institutions référentes
- En favorisant le vivre ensemble

Accès au sport

- Développer de nouvelles offres : faire découvrir des activités physiques et culturelles et recenser les besoins des jeunes
-

Scolaire :

- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire.

Synthèse de l'année :

**OBJECTIF TERRITORIAL SPECIFIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE
ANNEE 2025**

SECTEUR 5

TERRITOIRES COUVERTS	Zone d'Intervention Partenariale
Spelunca Liamone	Et. Vicu
Centre-ville Aiacciu /Sanguinaires	Et. Fesch
Pieve d'Ornanu	Et. Portichju- Santa Maria Sichè- Grussetu è Prugna
Mezavia/Vallée Gravona/ Celavu Prunelli	Et. Baleone

AS secteurs

Autre (jeunes hors secteurs)

Public cible :

-Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives /Actions territoriales / DSL

Objectifs :

-Entrer en lien et susciter l'adhésion

Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun.

-Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le territoire (DSL)

-Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel

-Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire

Principes guidant la prévention spécialisée :

L'absence de mandat nominatif

La libre adhésion

Le respect de l'anonymat

La non-institutionnalisation

Moyens de la prévention spécialisée :

-Nombre ETP sur le secteur **2.48** sur l'ensemble du territoire avec une variation possible selon les besoins des secteurs

Et. Vicu	0.58
Et. Fesch	0.43
Et. Portichju - Santa Maria Sichè	0.43
Et. Baleone	0.43
Chantiers Educatifs	0.61
Nombre ETP éducatif	2.48
Nombre ETP fonctionnement et dispositifs (Encadrement et administratif du service)	2 ETP pour l'ensemble des 5 territoires 1 de Direction 0.50 de secrétaire 0.50 de comptabilité Soit 0.4 ETP pour le secteur

Partenaires	
<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivité de Corse -Financeurs action collective Etat (FIPD) CAPA 	<p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission locale / Education nationale/PJJ/ Associations du secteur Mairies /CIAS/Bailleurs sociaux Maison des adolescents du Pays Ajaccien CPAM/MDPH Secteur sanitaire
Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée, sur le territoire :	
<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle. -Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants. -Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions -Faciliter le dialogue sur le quartier et désamorcer les tensions. -Soutien à la parentalité -Orientation vers les bons dispositifs. -Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire - Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement -Actions éducatives collectives (chantier bénévole ; séjour éducatif ; ateliers...) -Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familial, psy, autres) 	
Etat des lieux du territoire	
Par la prévention spécialisée	
<p>Fesch :</p> <p>Les établissements scolaires accueillent des élèves issus de classes sociales variées (propriétaires, logement sociaux...) pouvant engendrer des situations de mise à l'écart ressenties par certains jeunes. Les problématiques travaillées le plus fréquemment sont les problématiques familiales ; la santé / le bien-être et la scolarité.</p> <p>Baleone :</p> <p>L'établissement accueille principalement des jeunes issus de secteur rural qui prennent le car scolaire. Ce moyen de transport occasionne des arrivées tôt le matin et un retour tardif le soir. Ces jeunes ont tendances à errer aux abords de l'établissement et cela peut occasionner certaines difficultés. Les problématiques travaillées avec les jeunes sont principalement : santé bien être / comportement dans l'établissement / la famille et la scolarité.</p> <p>Portichju / Santa Maria Sichè / Grussetu è Prugna :</p> <p>Portichju : Secteur plutôt privilégié. Les problématiques les plus fréquentes sont : santé/bien être et famille.</p>	

Vicu :

Les problématiques de cette région rurale sont principalement la mobilité et donc l'accès à la formation au sortir du collège, ainsi que l'ouverture sur d'autres horizons afin de stimuler l'émancipation et l'ouverture d'esprit.

Les problématiques travaillées avec les jeunes sont principalement : la scolarité, la santé et le bien-être, ainsi que l'accès aux loisirs, au sport et à la culture.

Par les partenaires

En plus des éléments susmentionnés par le service de prévention spécialisée, l'ensemble des partenaires signale par secteur :

Pour l'ensemble du secteur :

- Présence de nombreux acteurs
- Présence de commerce de proximité
- Regroupement de jeunes important sur le centre-ville
- Bel espace public
- Pas d'acteurs de la PS implantés sur le secteur

Fesch :

Partenariat efficient entre la PS et l'établissement scolaire.

Baleone :

Partenariat efficient entre la PS et l'établissement scolaire.

Portichju / Santa Maria Sichè / Grussetu è Prugna:

Partenariat à construire

Peu d'infrastructures pour les jeunes

Manque de structures de soins

Vicu :

Partenariat à construire

Manque de structures administratives

Taux d'absentéisme important au collège

Pas de lycée sur le territoire

Un tissu associatif fourni

Répartition des actions réalisées selon les modalités d'intervention sur le secteur

De janvier à juin 2024

Présence sociale	8 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	20 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	61.5 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	3 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion	7.5 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans le cadre du travail de partenariat

FESCH

Maintenir un Partenariat de qualité avec l'établissement scolaire et les AS. Ces acteurs ont bien identifié les missions de la PS et orientent régulièrement des jeunes. Les acteurs concernés constatent un manque de disponibilité pour la mise en place d'actions collectives.

BALEONE

Poursuite du partenariat avec l'établissement scolaire et l'assistante sociale.

Portichju / Santa Maria Sichè / Grussetu è Prugna

Portichju

Poursuite du partenariat avec l'établissement scolaire et l'assistante sociale.

VICU

Maintenir les actions initiées grâce au partenariat établi : Point écoute, atelier radio, travail sur des situations individuelles et collectives. Rester vigilants sur l'évolution des problématiques et adapter les réponses si besoin.

AUTRES SECTEURS

Synthèse semestrielle (janvier à juin)

	Et. VicU	Et. Fesch	Et. Portichju / Santa Maria Sichè / Grussetu è Prugna	Et. Baleone	Autre (jeunes hors secteurs)
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	16	10	1	13	11
Nombre de jeunes en maintien de lien	26	5		10	33
TOTAL	125				
Principaux domaines travaillés	Santé /Bien être - Scolarité- Insertion Professionnelle-				

Fesch :

Accompagnement individuel /Actions Collectives.

Le nombre d'orientations s'est stabilisé, mais les accompagnements s'installent sur le long terme. Une action collective a été effectuée au sein du collège en partenariat avec la mairie sur la thématique de "protéger et grandir avec les nouvelles technologies" : l'action ne sera pas renouvelée l'année prochaine. Les accompagnements individuels ont été positionnés sur le projet parcours bien être / estime de soi.

Baleone :

Accompagnement individuel /Actions Collectives

Accompagnements individuels mis en place

Jeunes, positionnés sur un Parcours estime de soi/santé bien être, sur les différentes activités éducatives et sportives organisées par le SPS

Orientations vers la MDA

Une action collective dans l'établissement (Territoire numérique éducatif)

Portichju / Santa Maria Sichè / Grussetu è Prugna :

Accompagnement individuel /Actions Collectives

Porticcio

Une seule demande d'accompagnement individuel cette année.

Grosseto

Partenariat établie avec l'assistante sociale et l'établissement scolaire.

Accompagnements individuels mis en place

Jeunes, positionnés sur un Parcours estime de soi/santé bien être, sur les différentes activités éducatives et sportives organisées par le SPS

Orientations vers la MDA

Une action collective dans l'établissement (Territoire numérique éducatif)

Vicu:

Accompagnement individuel /Actions Collectives

Pour la 3^{ième} année consécutive, l'Atelier radio a été reconduit, mené conjointement par les éducateurs du SPS et la journaliste de Frequenza Nostra. 12 séances réparties de janvier à juin 2024 ont été effectuées, dont 3 émissions réalisées en direct depuis les studios de Frequenza Nostra à Aiacciu. Des ateliers préparatoires sur site au collège et le reportage sur un événement au sein du collège.

Cette année, réalisation de 4 interventions de préventions collectives. Les thèmes abordés : le harcèlement scolaire, la discrimination, le racisme, la vie affective et l'éducation à la sexualité, les dangers des réseaux sociaux, les dangers de l'addiction, ...

Mise en place d'un point Ecoute sur la pause méridienne les lundis.

Rappel des objectifs précédents

Pas d'objectifs précédents (1^{ère} Fiche)

Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)

POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- Poursuivre le travail de coordination entre les acteurs de la prévention.

- Participation à des instances de travail avec la CDC et les partenaires du territoire, afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire.
- Recentrer l'action éducative de prévention spécialisée auprès des 11 à 21 ans.
- Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants.
- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire.

FESCH

Maintenir un Partenariat de qualité avec l'établissement scolaire et les AS. Ces acteurs ont bien identifié les missions de la PS et orientent régulièrement des jeunes. Les acteurs concernés constatent un manque de disponibilité pour la mise en place d'actions collectives.

BALEONE

Poursuivre le partenariat avec l'établissement scolaire et l'assistante sociale.

Portichju / Santa Maria Sichè / Grussetu è Prugna:

Portichju

Poursuivre le partenariat avec l'établissement scolaire et l'assistante sociale.

VICU

Le service de prévention prévoit le remplacement du poste d'éducateur spécialisé (Congé de maternité) pour la poursuite des actions.

Synthèse de l'année :

**OBJECTIF TERRITORIAL SPECIFIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE
ANNEE 2025**

SECTEUR 4

SECTEUR D'IMPLANTATION

Etablissements scolaires
Zone d'intervention partenariale

Portivechju/Bunifaziu

Ets BUNIFAZIU- Léon Boujot - Maria de Peretti
-
Portivechju -JP de Rocca Serra -

Public cible :

-Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.

LE TRAVAIL DE RUE

Base de notre intervention sur les zones d'implantation, qui permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives / Actions territoriales / DSL / Partenariat

Objectifs :

-Entrer en lien et susciter l'adhésion

Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun.

-Avoir une vision et compréhension du quartier avec ses forces et ses faiblesses

-Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le quartier (DSL)

-Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel

-Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire

Principes guidant la prévention spécialisée :

L'absence de mandat nominatif

La libre adhésion

Le respect de l'anonymat

La non-institutionnalisation

Moyens de la prévention spécialisée :

-Nombre ETP sur le secteur **2.60** sur l'ensemble du territoire avec une variation possible selon les besoins des secteurs

PORTIVECHJU /BUNIFAZIU

1.70

Postes à pourvoir

0.70 (remplacement)

Chantier éducatifs

0.20

Nombre ETP éducatif

2.60

**Nombre ETP fonctionnement et dispositifs
(Encadrement et administratif du service**

2 ETP pour l'ensemble des 5 territoires
1 de Direction
0.50 de secrétaire
0.50 de comptabilité
Soit 0.4 ETP pour le secteur

Partenaires

Partenaires financiers :

Partenaires associés :

- Mission locale /

- Collectivité de Corse	Education nationale/PJJ/ Associations du secteur Mairie Maison des adolescents CPAM/MDPH Secteur sanitaire
-------------------------	---

Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée, travail de rue sur le territoire :

- Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle.
- Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants.
- Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions
- Faciliter le dialogue sur le quartier et désamorcer les tensions.
- Soutien à la parentalité
- Orientation vers les bons dispositifs.
- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire
- Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement
- Actions éducatives collectives (chantier bénévole ; séjour éducatif ; ateliers...)
- Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familial, psy, autres)

Etat des lieux du territoire

Par la prévention spécialisée

PORTIVECHJU

Pifano :

Petit quartier de moins de 1000 habitants avec une population jeune, voire très jeune (beaucoup d'enfants) très présente. Une école maternelle au sein du quartier qui accueille des enfants issus de tous les quartiers de la ville.

Depuis 2021, le quartier est en pleine rénovation urbaine, rénovation des immeubles sur la partie Pifano 1 (pas de travaux depuis la construction environ 40 ans) et rénovation des extérieurs sur l'ensemble du quartier.

Mis à part une médiathèque à l'entrée du quartier et un city stade, il n'y a pas de lieu pour mener des actions collectives à destination des jeunes.

Une salle est mise à disposition par la commune, au sein du quartier, attenante à la Maison Frances Services que nous utilisons pour la mise en place de l'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Une maison de quartier et une nouvelle école maternelle sont en cours de construction (ouverture prévue pour janvier 2025).

Des acteurs de différentes structures répondent aux appels à projets dans le cadre du contrat ville mais n'effectuent pas de présence sur le quartier et ont une « méconnaissance » du public. De fait, les projets ne répondent pas aux besoins et attentes des jeunes et leurs familles. Souvent les actions proposées sont à destination des plus jeunes.

La "Citadina" (bus gratuit desservant la ville) permet aux habitants, notamment aux mamans de sortir du quartier mais également aux jeunes de se rendre en centre-ville et dans les établissements scolaires.

Un aspect communautaire tout de même présent. Le contexte culturel dans lequel évoluent certains jeunes et notamment les jeunes filles ne facilite pas l'ouverture d'esprit, la découverte d'autres cultures ainsi que d'autres modes de vie nécessaires à l'émancipation et à l'affirmation de soi.

BUNIFAZIU

Un territoire très étendu, des suivis ou des orientations via les partenaires ou les établissements scolaires. La mise en place d'actions collectives au sein de l'établissement scolaire est envisagée sur l'année scolaire 2024/2025.

Par les partenaires

En plus des éléments susmentionnés par le service de prévention spécialisée, l'ensemble des partenaires signale par secteur :

PORTIVECHJU

- Problèmes liés à la mobilité
- Partenariat important et une bonne coordination des acteurs
- Manque de structures de soin

BUNIFAZIU

- Problèmes liés à la mobilité
- Tissu associatif peu présent

Répartition des actions réalisées selon les modalités d'intervention sur le secteur

De janvier à juin 2024

Allers vers/présence sociale	43 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	17 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	23 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	6 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion et de Formation	11 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE

Partenariat (Transversal aux autres actions)

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans le cadre du travail de rue

- Poursuivre le travail de coordination entre les acteurs de la prévention sur le secteur.
- Utiliser un support de communication (type plaquette de présentation) afin de communiquer autour des missions et des actions du SPS.
- Organisation des rencontres avec les partenaires afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire.
- Accès d'une intervention éducative auprès des 11-21 ans et orienter les jeunes de 22 à 25 ans vers les dispositifs de droits communs anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.
- Renforcement du lien partenarial afin de rapporter les besoins des publics.

Synthèse semestrielle (janvier à juin)

	PORTIVECHJU/ BUNIFAZIU	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	87	8
Nombre de jeunes en maintien de lien	28	13
TOTAL	136	
Principaux domaines travaillés	Santé/Bien être - Scolarité - Autre	

PORTIVECHJU

Le service est implanté sur le quartier Pifano depuis de nombreuses années, le lien éducatif est établi avec le public. Les jeunes et les familles viennent spontanément exprimer une demande ou un besoin. Le service est identifié comme étant « ressource de confiance » par les habitants et les partenaires.

Un travail est mené auprès des adolescentes sur la place de la femme, l'émancipation, l'accès au sport et l'égalité filles garçons. Des actions collectives inter quartiers répondant à ses problématiques sont mises en place avec le public.

L'accompagnement dans la scolarité reste une forte demande des jeunes et des familles du quartier tant sur le plan purement scolaire, que dans les différentes demandes de recherche de stage, les démarches liées à l'orientation ...

L'insertion professionnelle et l'accès aux formations sont des problématiques très présentes sur le territoire, nous avons entamé un travail auprès des 17-21 ans afin de lever les freins et de les orienter vers les partenaires de l'insertion et de la formation.

Le fait d'avoir une bonne connaissance du quartier et des habitudes des jeunes nous permet d'adapter notre temps de présence sociale et ainsi d'avoir une file active de jeune conséquente.

BUNIFAZIU

L'éloignement géographique ne nous permet pas de faire de la présence sociale dans la rue mais il est prévu de programmer des actions collectives avec les éducateurs du pôle enfance de la commune sur des temps de vacances scolaires.

Les rencontres lors de la convention territoire globale initié par la CAF nous a permis de réfléchir à des partenariats, la mise en place de permanence dans les locaux du bar citoyen est envisagée.

Rappel des objectifs précédents

Pas d'objectifs précédents (1^{ère} Fiche)

Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)

POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- Poursuivre et renforcer le travail de coordination entre les acteurs de la prévention sur les deux secteurs.
- Participation à des instances de travail avec la CDC et les partenaires du territoire, afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire.
- Recentrer l'action éducative de prévention spécialisée auprès des 11 à 21 ans.
- Orienter les jeunes de plus de 21 ans vers les dispositifs de droit commun anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.
- Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants.
- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire.

PORTIVECHJU

Égalité filles – garçons :

Travail sur l'émancipation des adolescentes (informations sur leurs droits, la place de la femme...)

Maintien du lien avec celles le plus éloignées des structures de droit commun.

Favoriser l'ouverture culturelle pour éviter une certaine forme de repli communautaire en proposant des projets et des rencontres inter quartiers.

Développer la pratique sportive et culturelle.

Santé-bien-être :

Mise en place de la formation de premier secours en santé mentale à destination des acteurs intervenant auprès des jeunes.

Favoriser la pratique de l'activité physique comme moyen pour lutter contre la dépression et/ ou le mal-être. Participation avec un groupe de jeunes QPV au projet Objectif Gr20 sur l'année 2025.

Proposer un séjour de rupture sans "smartphone" avec un groupe d'adolescentes.

Accompagnement dans la scolarité et la formation :

- Maintenir et développer le travail engagé auprès des adolescents sur l'accompagnement à la scolarité.

- Informer et impliquer les parents dans l'orientation des jeunes en proposant des temps d'échanges et d'accompagnement spécifique sur ce sujet.

- Organiser et participer à des événements liés à l'insertion professionnelle avec les acteurs du territoire au sein du QPV.

- Se former pour mieux accompagner les familles et les jeunes sur les dispositifs orientation.

Accompagner aux changements liés à la rénovation urbaine :

Travailler avec les habitants et les différentes institutions sur le manque de communication et sur les changements qui s'opèrent dans le quartier.

Accompagner les habitants et les jeunes à être acteurs dans la vie de leur quartier en favorisant le vivre ensemble et les aider à l'organisation d'actions.

Faciliter le lien et la rencontre entre les structures qui interviennent dans le quartier et les habitants (jeunes et familles).

Participation aux différentes instances afin d'être un relais auprès des habitants.

Présence aux évènements du quartier (fête de quartier, forum...)

BUNIFAZIU

Proposer des actions collectives au sein du collège.

Renforcer le partenariat avec le pôle jeunesse de la commune.

Assurer une présence sociale dans les locaux du bar jeunes citoyens.

Présence aux évènements du quartier (fête de quartier, forum...)

Synthèse de l'année :

**OBJECTIF TERRITORIAL SPECIFIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE
ANNEE 2025**

SECTEUR 3

ZONE IMPLANTATION

Etablissements scolaires
Zone d'Intervention Partenariale

Sartè - Prupia

Cité scolaire Georges Clémenceau – Ets. Jean Nicoli -Campus AgriCorsica - Jacques de Rocca Serra (Livia)

Public cible :

-Jeunes de 11 à 21 ans en situation de risques d'inadaptation sociale, familiale ou scolaire.

LE TRAVAIL DE RUE

Base de notre intervention sur les zones d'implantation, qui permet d'alimenter toutes les modalités d'intervention : Accompagnement individuel / Actions collectives /Actions territoriales / Développement social local /Partenariat

Objectifs :

-Entrer en lien et susciter l'adhésion

Point d'ancrage des interventions de prévention spécialisée, il permet d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes du territoire, en particulier ceux qui ne viendraient pas d'eux même vers les services et les institutions de droit commun.

-Avoir une vision et compréhension du quartier avec ses forces et ses faiblesses

-Elaborer une stratégie d'action partenariale adaptée pour le quartier (DSL)

-Amorcer un processus d'accompagnement individualisé avec les jeunes rencontrés pour aboutir à un accompagnement individuel

-Être identifié, repéré comme personne ressource du territoire

Principes guidant la prévention spécialisée :

L'absence de mandat nominatif

La libre adhésion

Le respect de l'anonymat

La non-institutionnalisation

Moyens de la prévention spécialisée :

-Nombre ETP sur le secteur **2.40** sur l'ensemble du territoire avec une variation possible selon les besoins des secteurs

Sartè

1

Prupia

1.2

Chantiers éducatifs et actions collectives

0.20

Nombre ETP éducatif

2.40

Nombre ETP fonctionnement et dispositifs (Encadrement et administratif du service

2 ETP pour l'ensemble des 5 territoires

1 de Direction

0.50 de secrétaire

0.50 de comptabilité

Soit 0.4 ETP pour le secteur

Partenaires

Partenaires financiers :

Partenaires associés :

- Mission locale /

- Collectivité de Corse	Education nationale/PJJ/ Associations du secteur Mairie Maison des adolescents CPAM/MDPH France Service Maison des Adolescents du Pays Ajaccien Secteur sanitaire CMP
-------------------------	---

Objectifs généraux pour l'intervention de la Prévention spécialisée, travail de rue sur le territoire :

- Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation et faciliter leur insertion scolaire ou professionnelle.
- Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants.
- Travailler sur le vivre ensemble pour prévenir les tensions
- Faciliter le dialogue sur le quartier et désamorcer les tensions.
- Soutien à la parentalité
- Orientation vers les bons dispositifs.
- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire
- Actions éducatives collectives dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissement
- Actions éducatives collectives (chantier bénévole ; séjour éducatif ; ateliers...)
- Repérage des vulnérabilités et risque de danger (violence intra-familial, psy, autres)

Etat des lieux du territoire

Par la prévention spécialisée

SARTÈ

Commune peu dynamique économiquement, population vieillissante.

Offre de transports en commun très réduite et relativement couteuse (2,40 euros l'aller simple entre Prupia et Sartè) entraînant des difficultés de mobilité importantes pour les jeunes. L'auto-stop est le moyen de transport privilégié, surtout pratiqué par les garçons.

L'accès à la culture et au sport est difficile. Pas de structure socio-culturelle. Seule une bibliothèque, qui ne propose pas ou très peu d'animations. Le Centre d'Art Polyphonique et le musée de la Préhistoire de la Corse offre un accès culturel peu investi par les jeunes. Associations sportives et culturelles davantage concentrées à Prupia, les difficultés de mobilité en privent l'accès à certains jeunes.

Peu d'espaces publics propice aux rencontres des jeunes et/ou des familles aux abords des logements sociaux ; vétusté de la place de l'ancienne aire de jeux de Funtana, environnement peu accueillant dans le quartier Canale à proximité de la cité administrative, absence d'aménagements extérieurs dans les nouveaux logements HLM Alcantara, éloigné du centre-ville.

Le city stade est bien investi par les jeunes de tous âges, majoritairement de garçons. Absence de bancs et d'espace permettant la rencontre autour du terrain qui se trouve sur un parking. Les parents n'y sont pas ou très peu présents.

La place Porta reste le principal lieu de rencontre, intergénérationnelle, avec une certaine mixité sociale et culturelle.

Les plus jeunes (10-14 ans) investissent les espaces naturels à proximité, essentiellement les garçons (pratique du vélo, construction de cabanes...).

Peu voire pas de regroupements dans la ville, la tendance au repli s'est amplifiée depuis le confinement avec une augmentation des problématiques d'usage excessif des écrans.

Ce contexte accentue une tendance au désœuvrement chez les jeunes, une absence d'entrain, de motivations et de perspectives.

Les possibilités d'orientation scolaire après le collège sont restreintes (enseignement générale, 1 filière technologique, 2 CAP à la cité scolaire et 4 bac pro au lycée agricole). Les choix d'orientation par défaut de certains jeunes, ne souhaitant pas ou n'ayant pas la possibilité de quitter le territoire, augmentent les risques d'échecs et les sorties scolaires sans diplôme. Cette tendance est accentuée par une offre d'emplois saisonniers et non qualifiante qui facilite l'entrée dans la vie active mais sur des emplois précaires et instables. L'insertion professionnelle est une des principales préoccupations des familles.

La proximité induite par la ruralité permet de développer des liens de partenariat fort ; une bonne connaissance des partenaires et de leurs actions, des échanges permettant de soutenir les accompagnements en complémentarité, de partager sur les problématiques repérés et de collaborer sur des actions et des accompagnements communs.

PRUPIÀ

La ville de Prupià s'est étendue avec les années. Les centres commerciaux sont aux extérieurs de la ville. IL n'y a pas de transports en commun intra-muros. C'est également une ville très saisonnière. De nombreux commerces sont fermés en hiver, ce qui rend le contexte de l'emploi difficile pour les jeunes sur cette période.

Le partenariat y est riche et investi dans les actions de prévention commune. La proximité et la disponibilité du partenariat facilite les accompagnements individuels et les actions partenariales. De nombreux clubs sportifs sont présents ainsi qu'une piscine municipale, cinéma et salle de sport.

C'est une ville qui se décompose en deux secteurs pour nos interventions, le centre-ville et le quartier de la Paratella isolé qui se situe sur les hauteurs de Prupià.

Le quartier de la Paratella regroupe plusieurs communautés qui cohabitent ensemble dans de bonnes conditions : témoin de Jehova, catholiques, protestants, musulmans. Chacun a son lieu de culte au sein du quartier. Cependant il n'y a aucun commerce, ce que déplore les jeunes du quartier qui ne sont pas véhiculés. Le quartier dispose d'un City Stade. C'est l'endroit qui est le plus fréquenté par les jeunes du quartier. Il n'y a pas d'espace équipé pour que les familles puissent se retrouver, mis à part les lieux de culte.

Le centre-ville est plus dynamique et dispose d'infrastructures récentes qui ont apporté un nouveau souffle d'activité pour tous : aire de jeux, city stade, gymnase, boulodrome, marché couvert.

Depuis que ces équipements existent il y a une forte augmentation de la jeunesse en ville à certaines heures.

Par les partenaires

En plus des éléments susmentionnés par le service de prévention spécialisée, l'ensemble des partenaires signale par secteur :

SARTÈ

- Présence d'un pôle administratif (CDC)
- Un city stade
- Service public (France service)
- Manque de coordination entre les acteurs

PRUPIÀ

- Regroupement de jeunes
- Deux city stade

Répartition des actions réalisées selon les modalités d'intervention sur le secteur

De janvier à juin 2024

Allers vers/présence sociale	20 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Accompagnement individuel	22 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions collectives	50 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Actions territoriales/DSL	1 % DE L'ACTIVITE DU SERVICE
Travail de réunion et de Formation	7% DE L'ACTIVITE DU SERVICE

Partenariat (Transversal aux autres actions)

Objectifs spécifiques attendus pour le territoire dans le cadre du travail de rue

- Poursuivre le travail de coordination entre les acteurs de la prévention sur les deux quartiers.
- Utiliser un support de communication (type plaquette de présentation) afin de communiquer autour des missions et des actions du SPS.
- Organisation des rencontres avec les partenaires afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire.
- Accès d'une intervention éducative auprès des 11-21 ans et orienter les jeunes de 22 à 25 ans vers les dispositifs de droits communs anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.

Synthèse semestrielle (janvier à juin)

	SARTÈ	PRUPIÀ	Etablissements scolaires
Nombre d'accompagnements en cours avec projet individuel	57	39	46
Nombre de jeunes en maintien de lien	27	12	7
TOTAL	188		
Principaux domaines travaillés	Scolarité/Loisir-Sport-Culture/Lien éducatif	Scolarité/Santé-Bien-être/Famille	Scolarité/ Lien éducatif/Famille/Santé -Bien-être

SARTÈ

La scolarité est un levier particulièrement pertinent répondant à une préoccupation des familles qui se sentent parfois démunies et en incapacité d'accompagner la scolarité de leur enfant. Elle est abordée par le biais d'actions collectives, principalement à destination des collégiens ; accompagnement à la scolarité (CLAS) et atelier relais. Ces actions formalisent des rencontres régulières avec les jeunes et leur famille et permettent de faire le lien entre les familles et le collège. Elles se font en partenariat et en collaboration avec l'équipe éducative et enseignante du collège. L'accompagnement à la scolarité proposé par notre service permet d'aborder les difficultés rencontrées de façon globale, de créer des liens avec les familles et de soutenir leur investissement dans la scolarité de leur enfant et leur relation avec l'institution scolaire. Les séances collectives du

CLAS permettent d'accompagner le jeune dans son environnement quotidien et favorise le lien social et la relation aux pairs.

L'accompagnement à la scolarité répond à une demande des familles et des établissements scolaires. Il a été proposé aux élèves du primaire jusqu'en juin 2024. La réorientation de nos actions vers notre public cible (11 -21 ans) nous amène à ne pas reconduire le CLAS primaire en 2024-25. Cependant le CLAS collège sera ouvert aux élèves de CM2 afin d'accompagner le passage au collège, de repérer des difficultés et d'y apporter une réponse.

La scolarité est source d'angoisse et souvent abordée dans les accompagnements individuels. Nous avons noté une augmentation des demandes liées à l'orientation scolaire et à la recherche de stage pour les élèves de troisième et de seconde.

La part des actions consacrées aux loisir-sport-culture illustre l'absence de structures proposant des activités et un accès au sport et à la culture évoquée dans l'état des lieux. Elles répondent à un besoin et une demande des jeunes, mais sont aussi un levier permettant de renforcer ou créer des liens. Le choix des activités est ciblé et répond aux difficultés repérées. Elles permettent de développer l'estime de soi, capacité d'agir, conscience de soi, relation aux autres, ouverture...

Le lien éducatif est travaillé en transversalité et en continuité sur toutes les actions. Il permet de cultiver le lien de confiance autant avec les jeunes qu'avec leur famille. L'objectif est de repérer les difficultés qui pourraient compromettre leur insertion sociale et professionnelle et de proposer un accompagnement.

Le développement social local ne représente qu'une faible part de notre activité, malgré des liens de partenariat fort. Ce constat s'explique par une priorisation donnée aux accompagnements individuels et aux actions collectives. Le SPS, en partenariat avec le PAEJ est à l'initiative de rencontres partenariales semestrielles sous forme de petit déjeuner professionnel. Elles ont pour objectif de partager des informations et un état des lieux du territoire, de soutenir une dynamique partenariale et, à terme, de proposer des actions de développement social local adaptées et concertées.

PRUPIÀ

Les interventions et la présence régulière au collège de Pruprà du service, ont facilité l'identification et le repérage comme ressource par les jeunes et les familles. En milieu rural, les établissements scolaires sont des portes d'entrée pour la prévention spécialisée mais également des partenaires indispensables.

Le temps consacré aux dispositifs des ateliers relais au sein du collège Jean Nicoli est conséquent mais il répond à une forte demande et une reconnaissance du savoir-faire de la prévention spécialisée aux cotés de l'éducation nationale. Les modes d'interventions facilitent et permettent de faire le lien hors établissement avec les jeunes et leurs familles. Lien indispensable pour certaines situations. Le lien de confiance avec les jeunes a été établi pour qu'ils viennent spontanément faire une demande ou exprimer un besoin. De nombreux accompagnements individuels de jeunes collégiens sont menés chaque année grâce au dispositif de prévention du décrochage scolaire.

Pour répondre à la demande du Lycée Agri Corsica, le service a effectué une présence sociale régulière à raison d'une fois par semaine sur les temps d'internat. Celui-ci regroupe une cinquantaine de jeunes de 16 à 22 ans. Des actions collectives et des accompagnements individuels ont permis de répondre à des besoins identifiés.

Depuis peu, le service intervient dans le centre-ville sur des temps de soirée, ce qui a permis d'avoir accès à un public cible plus âgés 17/21 ans en demande d'insertion professionnelle. Peu de jeunes osent ou s'autorisent à quitter le secteur pour de l'emploi et se retrouvent enfermés dans un territoire très précaire. De plus le manque de mobilité est un frein majeur pour aller travailler dans un village avoisinant ou pour se rendre simplement sur son lieu de travail.

Rappel des objectifs précédents

Pas d'objectifs précédents (1^{ère} Fiche)

Objectifs pour la prochaine fiche (O.T.S)

POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

- Poursuivre le travail de coordination entre les acteurs de la prévention sur les deux quartiers.
- Participation à des instances de travail avec la CDC et les partenaires du territoire, afin de réexpliquer la mission de prévention spécialisée et recueillir les besoins spécifiques du territoire
- Recentrer l'action éducative de prévention spécialisée auprès des 11 à 21 ans.
- Orienter les jeunes de plus de 21 ans vers les dispositifs de droit commun anticipant ainsi la fin de l'accompagnement.
- Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants.
- Concourir à une politique de lutte contre le décrochage scolaire.

SARTÈ

- Proposition d'un projet accompagnant l'orientation scolaire en partenariat avec le collège et en impliquant les jeunes
- Proposer des actions permettant de développer la capacité d'agir des jeunes
- En appui sur les rencontres partenariales, soutenir des actions de développement social local qui impliquent les habitants.

PRUPIÀ

Prévention de la délinquance

Renforcer la présence au quartier de la Paratella pour que le service soit davantage repéré par les habitants et les jeunes. Développer des actions qui donnent de la visibilité.

Maintenir la présence sociale sur les temps de début de soirée sur le centre-ville pour continuer le lien éducatif et l'accompagnement vers l'emploi engagées avec les plus de 16 ans.

Présence sociale au Lycée agricole

Le service de PS doit être identifié comme référent par l'établissement et ressource par les élèves. Maintenir le travail engagé de lien éducatif par le biais de présence sociale au sein de l'internat sur des temps de soirées durant toute l'année scolaire.

Développer également de nouvelles actions collectives une fois les besoins identifiés.

Les actions collectives au Collège Jean Nicoli

Maintenir et adapter des actions de prévention du décrochage scolaire avec le collège de Prupia en lien avec les besoins recensés pour les élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} tout au long de l'année. Maintenir le lien éducatif avec les élèves, et enrichir le partenariat avec les enseignants.

Le Partenariat / DSL

Favoriser et développer des actions partenariales sur le territoire. Participation à l'organisation d'une journée sur le sport et la santé mentale pour la jeunesse avec l'ensemble des partenaires du territoire du Sartenais et du Valincu.

La santé mentale

Maintenir et entretenir le lien avec les partenaires locaux. Favoriser et faciliter l'accès aux soins en santé mentale chez les adolescents et les jeunes adultes à travers les permanences mises en place par la MDA du Pays Ajaccien les locaux du SPS et le CMP.

Concernant la MDA des actions collectives ponctuelles sont également envisagées en fonction des demandes et besoins identifiés du territoire.

Synthèse de l'année :